

# Le maréchal Serurier: heurs et malheurs d'une statue

## Mort du maréchal

Paris, 1819. Dans son hôtel de la rue Duphot, le maréchal Serurier rend le dernier soupir, en ce mardi 21 décembre, à huit heures et demi du matin, entouré de son épouse, de sa fille adoptive et de son gendre<sup>1</sup>.

Ses funérailles ont lieu le 24 en l'église de l'Assomption, rue Saint-Honoré<sup>2</sup>. Celle-ci est tendue de noir et un grand écu aux armes du maréchal y est déposé; le cercueil est placé sur un superbe catafalque durant tout l'office. À deux heures de l'après-midi, le cortège se met en marche pour accompagner le maréchal à sa dernière demeure, le cimetière du père Lachaise. Ce cortège « s'ouvrirait par un fort détachement de gendarmes des chasses, ensuite marchaient le 1<sup>er</sup> bataillon des vétérans, les 20<sup>e</sup>, 51<sup>e</sup> légions. M. le comte de Rochechouart<sup>3</sup> précédait avec son état-major. Le char funèbre était suivi par le cheval de bataille du défunt et son carrosse; vingt voitures de deuil, un grand nombre d'équipages accompagnaient. La marche était fermée par les 58<sup>e</sup>, 59<sup>e</sup> et 80<sup>e</sup> légions, et un fort piquet de gendarmerie de Paris. On remarquait beaucoup de pairs, des membres de la chambre des députés, des maréchaux et officiers généraux qui assistaient à cette cérémonie<sup>4</sup>. » Le lieutenant-général baron de Lacroix<sup>5</sup> rappelle dans un discours, quelle fut sa carrière<sup>6</sup>.

A Laon, les habitants témoignent leur désir de voir célébrer un service solennel en l'honneur du maréchal Serurier qui est né dans leur ville<sup>7</sup>. Aussi, le

1. Il avait épousé le 3 février 1778, à Presles-et-Thierny, Louise Marie Madeleine Itasse, fille d'un greffier en chef au tribunal criminel et de police de Laon. Le couple n'avait pas eu d'enfant. Aussi, le maréchal avait-il adopté en 1814, la fille d'un sous-officier invalide, Marguerite Félicité Desprez, qu'il mariait peu après à François Eugène d'Avrange du Kermont, alors colonel au 9<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval.

2. Arch. dép. Aisne, non coté, *Le Moniteur universel*, n° 557 du jeudi 23 décembre 1819, p. 1608 ; *Le Moniteur universel*, n° 559 du samedi 25 décembre 1819, p. 1615.

3. Louis Victor Léon comte de Rochechouart (1788-1858) est le commandant de la place de Paris depuis octobre 1815. Il le restera jusqu'en 1823.

4. Arch. dép. Aisne, non coté, *Le Moniteur universel*, n° 559 du samedi 25 décembre 1819, p. 1615.

5. François Joseph Pamphile baron puis vicomte de Lacroix (1774-1841) est en non activité depuis 1818. Il avait été affecté à l'armée d'Italie en 1798 et était protégé par le maréchal Macdonald. Le 21 avril 1820, il sera nommé inspecteur général d'infanterie.

6. Arch. dép. Aisne, non coté, *Le Moniteur universel*, n° 560 et 561 des dimanche 26 et lundi 27 décembre 1819, p. 1625.

7. Arch. dép. Aisne, F<sup>2</sup> 247.

préfet de l'Aisne<sup>8</sup> demande-t-il, le 6 janvier 1820, au maire de Laon, Dollé, de réunir son conseil municipal afin de réaliser ce projet, « cette proposition ne peut qu'être favorablement accueillie par les membres du conseil, puisqu'elle les mettra à même de manifester publiquement les regrets que leur fait éprouver la mort d'un de leurs illustres concitoyens<sup>9</sup> ». Le 8, le maire de Laon, réunit donc son conseil municipal qui décide que des honneurs funèbres, emprunts d'une grande solennité, seront rendus à la mémoire du maréchal et arrête les dispositions suivantes :

« Art. 1<sup>er</sup>: il sera célébré dans l'église de Notre Dame, avec toute la pompe convenable, pour M. le Maréchal Serurier, un service funèbre auquel toutes les autorités de la ville seront invitées d'assister.

2: M. l'Évêque de Soissons et Laon sera instamment prié de donner à notre ville un témoignage particulier de son affection, en venant célébrer lui-même ce service.

3: Un habile prédicateur sera prié d'y prononcer l'Oraison funèbre de M. le Maréchal Serurier.

4: Tous ses parents recevront une invitation spéciale d'y assister.

5: M. le Maire est prié d'écrire au nom de la ville une lettre de condoléances, une copie de la présente délibération à Mme la Maréchale Serurier.

6: Le Gouvernement sera supplié d'accorder à la ville une copie du portrait de M. le Maréchal Serurier, qui est exposé dans la salle des maréchaux du palais des Tuilleries. Cette copie sera placée dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville.

7: La rue dans laquelle M. le Maréchal Serurier est né prendra le nom de Rue Serurier.

8: Afin que les militaires résidants dans le département soient avertis du jour où le service sera célébré et puissent y venir rendre un dernier hommage à l'un de leurs plus dignes chefs, le présent arrêté sera inséré dans le journal du département, et un extrait en sera envoyé aux principaux journaux de Paris<sup>10</sup>. »

Il fixe ensuite la date du service funèbre au mercredi 23 février. Quant aux fonds nécessaires pour couvrir la dépense qu'exige un tel service, le maire «en sollicitera près de M. le Préfet le prélèvement sur le crédit relatif aux dépenses imprévues du budget de l'année<sup>11</sup> ».

---

8. En fait, Le baron de Batz, secrétaire général de la préfecture de l'Aisne, faisant fonction de préfet par intérim.

9. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 I 21, maréchal Serurier: service funèbre, lettre du préfet de l'Aisne au maire de Laon, 6 janvier 1820.

10. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 D 6, délibération du conseil municipal du 8 janvier 1820.

11. *Ibid.*

C'est seulement dans les jours qui suivent que le maire sollicite le concours des autorités civiles et religieuses. Le 12, il écrit à l'évêque de Soissons<sup>12</sup> afin de lui demander d'officier la cérémonie<sup>13</sup>. Pour le convaincre de faire le déplacement, il rappelle que le maréchal Serurier, homme vertueux, possédait des qualités de grandeur d'âme telles que le surnom de *Vierge d'Italie* lui avait été décerné<sup>14</sup>.

Le même jour, il rend compte au préfet des dispositions arrêtées qui sont par celui-ci acceptées et sollicite le ministre, secrétaire d'État au département de l'Intérieur<sup>15</sup> une copie du tableau du maréchal Serurier. Sans nouvelle de celui-ci, le maire demande, le 5 février, l'appui du député de l'Aisne, Le Carlier<sup>16</sup>.

Duveuf, curé de Notre-Dame, n'est informé des dispositions prises par la municipalité que le 31 janvier. Il lui est demandé d'évaluer le montant des dépenses pour la cérémonie, de préparer le catafalque, de tendre le chœur de noir et de faire sonner toutes les cloches des différentes paroisses de la ville et des faubourgs le 22 février à six heures du soir et le 23 à six heures du matin<sup>17</sup>. Le curé regrette que le conseil municipal ne se soit pas concerté avec lui pour l'organisation de la cérémonie et informe le maire que l'office aura lieu à dix heures trente précises<sup>18</sup>. Il donne ensuite une première estimation des dépenses qui devraient se monter à 280 francs<sup>19</sup> et engage avec lui un échange épistolaire au sujet de l'éloge du maréchal durant l'oraison funèbre. Le curé n'entend pas y souscrire, se rangeant derrière ce qui a été fait par ses confrères de Paris lors de l'enterrement du maréchal. Il ajoute que l'interruption de l'oraison «par des éloges particuliers

---

12. Jean-Claude Leblanc de Beaulieu (1753-1825). Evêque constitutionnel de Rouen de 1799 à 1801. Après la signature du Concordat, il est nommé évêque de Soissons et de Laon le 9 avril 1802. Il le restera jusqu'au 14 septembre 1820.

13. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 25, lettre à Monseigneur l'évêque de Soissons et de Laon, 12 janvier 1820.

14. En 1799, Serurier commandait l'expédition contre la république de Lucques qui s'était déclarée contre la France en ouvrant ses ports à nos ennemis. L'expédition fut une promenade militaire et la république de Lucques dut payer une forte contribution de guerre et changer de gouvernement. C'est devant sa conduite désintéressée et intègre que Serurier reçut le surnom de *Vierge d'Italie*.

15. Le comte Élie Decazes (1780-1860). Préfet de police en juillet 1815, il devient le favori de Louis XVIII. Député de la Seine, il est ministre de l'Intérieur en décembre 1818 et de fait président du Conseil.

16. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 25, lettre à Monseigneur le ministre, secrétaire d'État au département de l'Intérieur, 12 janvier 1820 ; lettre à M. Le Carlier, député de l'Aisne, 5 février 1820. En fait, c'est la maréchale Serurier qui fera don du tableau à la ville dans le courant du mois de mars 1821. Une délibération prise le 6 avril suivant en définit la place, «dans la salle des délibérations [...] attaché au panneau qui est à droite de la porte d'entrée.»

17. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 25, lettre à M. Duveuf, archidiacre, 31 janvier 1820.

18. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 I 21, maréchal Serurier: service funèbre, lettre du curé Duveuf au maire de Laon, 7 février 1820.

19. Cette estimation comprend : le catafalque, la grande tenture, les tentures ordinaires, la main d'œuvre, le grand luminaire à l'autel et au catafalque, le droit de sonnerie, la fourniture de toutes les chaises, les honoraires du clergé, des chantres, basses-contre et serpentistes, du sacristain, des trois bedeaux, de l'organiste et du souffleur, des enfants de chœur, de tous les sonneurs de Notre-Dame, de la distribution de 5 à 600 billets d'invitation et autres menus frais.

[...] est réservée aux souverains, aux princes et aux personnes remarquables<sup>20</sup>» et qu'il ne peut en être ainsi pour le maréchal. Le maire lui rétorque que de tels éloges ont été prononcés lors des cérémonies funèbres en l'honneur de Turenne, d'Aiguillon et même pour des personnes de moindre qualité<sup>21</sup>, mais le curé s'entête et répond qu'il ne fut pas prononcé d'éloges lors du décès des maréchaux Masséna et Pérignon ; il invite le maire et le conseil municipal à trouver parmi ses membres «un écrivain, qui, à l'issue du service religieux, se rendrait à l'hôtel de la mairie, et y prononcerait en présence des autorités l'éloge des exploits militaires de Monsieur le Maréchal Comte Serrurier (sic)<sup>22</sup>.»

A dix heures et demi du matin en ce 23 février, le cortège part de l'hôtel de ville, fait une halte devant la maison natale de Serurier où ses armes, au milieu d'un écu avec pour légende *Maison natale du maréchal Sérurier* (sic), sont placées au-dessus de la porte d'entrée. La musique de la garde nationale rythme la procession qui se rend à l'église Notre-Dame pour entendre le service solennel en présence de la famille du maréchal, des autorités civiles<sup>23</sup> et militaires, de la garde nationale, des pompiers, de la gendarmerie et de la garnison de Laon sans compter tous les militaires en retraite et en non-activité et les militaires délégués des garnisons de La Fère et de Soissons. Après la cérémonie, le cortège emprunte de nouveau la rue du Blocq qui prend dès ce moment la dénomination de *rue Serurier*<sup>24</sup>.

## Première statue

La ville de Laon ne fera rien de plus pour son illustre compatriote, une rue à son nom et un portrait dans la salle des délibérations lui suffisent. A sa décharge, il convient de souligner que le régime politique en place aurait certainement vu d'un «mauvais œil» un hommage plus marqué envers un militaire qui avait conquis ses galons de général dans les armées révolutionnaires et qui tenait son bâton de maréchal du bon vouloir de «l'usurpateur», même s'il s'était rallié, comme tant d'autres, aux Bourbons. Il faut attendre plusieurs dizaines d'années, trois changements de régime et l'initiative d'un membre de la famille du maréchal pour que Serurier revienne à l'honneur dans sa ville natale. Napoléon III préside alors aux destinées de la France depuis 1852 et il s'est acquitté, en 1857, de

---

20. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 I 21, maréchal Serurier: service funèbre, lettre du curé Duveuf au maire de Laon, 7 février 1820.

21. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 25, lettre à M. Duveuf, archidiacre-curé de Notre-Dame, 8 février 1820.

22. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 I 21, maréchal Serurier: service funèbre, lettre du curé Duveuf au maire de Laon, 9 février 1820.

23. Le nouveau préfet de l'Aisne, le baron de Talleyrand, installé dans son poste le 18 février, assistait à la cérémonie.

24. Arch. dép. de l'Aisne, 4 Mi 47, *Journal de l'Aisne*, n° 18 du mardi 29 février 1820.

la dette de son oncle<sup>25</sup> envers les soldats qui ont combattu dans les armées de la Révolution et de l'Empire en créant la médaille de Sainte-Hélène. L'heure est à la glorification des personnalités civiles et militaires qui ont marqué de leur empreinte l'histoire du Premier Empire. Toutes les communes veulent honorer leurs concitoyens qui ont participé à cette glorieuse épopée : Ney a sa statue à Metz, Jourdan à Limoges et Oudinot à Bar-le-Duc ; Serurier aura bientôt la sienne à Laon.

La démarche d'élever une statue au maréchal Serurier émane donc de la volonté personnelle d'un membre de la famille du maréchal, le vicomte Séruvier<sup>26</sup>, soutenue cependant par «plusieurs personnes considérables du département de l'Aisne<sup>27</sup>». Le vicomte a pris l'initiative de demander au sculpteur Amédée Doublemard un devis pour l'érection d'une statue, devis qui s'élève au plus haut à environ 27 500 francs<sup>28</sup>. Il s'engage par ailleurs, en son nom, et au nom de sa famille<sup>29</sup>, à participer aux dépenses. Il en informe le maire de Laon le 12 août 1861<sup>30</sup>. Quelques jours plus tard, le 22, le conseil municipal, considérant que «la ville de Laon ne pourrait rester en arrière lorsqu'elle a à se glorifier d'avoir donné le jour à un vaillant capitaine dont le nom buriné par l'histoire est destiné à être conservé à travers les siècles dans les pages les plus intéressantes de ses annales», décide à l'unanimité d'ériger une statue en l'honneur du maréchal Serurier et de couvrir la dépense au moyen d'une souscription publique pour laquelle la ville s'inscrit pour une somme de 2000 francs. Amédée Doublemard est retenu pour exécuter cette œuvre et il est demandé au gouvernement, par l'intermédiaire du préfet<sup>31</sup>, l'autorisation d'ériger ce monument et de fournir le bronze nécessaire à la fonte<sup>32</sup> et au conseil général de l'Aisne de s'associer au projet.

Afin de se conformer à l'ordonnance du 10 juillet 1816<sup>33</sup> et aux instructions postérieures<sup>34</sup>, «un devis régulier et complet» ainsi qu'un plan du projet

---

25. Napoléon 1<sup>er</sup>, puisque Napoléon III est le fils de Louis Bonaparte, frère de Napoléon 1<sup>er</sup>, et d'Hortense de Beauharnais, fille de l'impératrice Joséphine.

26. Charles Maurice vicomte Séruvier est né à Issy-lès-Moulineaux le 14 août 1818. Préfet du département de la Haute-Loire en 1848, il décèdera à Paris en 1887. Son père, Louis Barbe comte Séruvier, a été ministre plénipotentiaire aux États-Unis de 1810 à 1815. Ils sont tous deux cousins du maréchal puisqu'ils descendent de Nicolas Serurier, frère de Mathieu Serurier, docteur en médecine et arrière-grand-père du maréchal.

27. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 D 27, délibération du conseil municipal du 22 août 1861.

28. *Ibid.*

29. Il prend cet engagement au nom de sa mère, de son frère aîné, ministre plénipotentiaire de l'empereur, du général baron du Kermont et du duc de Bassano, oncle par alliance de son frère.

30. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 M 119, statue du maréchal Serurier.

31. Depuis le 14 décembre 1860, Georges Castaing est le préfet de l'Aisne, il le restera jusqu'au 28 décembre 1866.

32. Arch. com. Laon, 1 D 27, délibération du conseil municipal du 22 août 1861.

33. Ordonnance portant qu'à l'avenir aucun corps civil ou militaire ne pourra décerner, voter ou offrir, comme témoignage de la reconnaissance publique, aucun don, hommage ou récompense, sans l'autorisation préalable de Sa Majesté.

34. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 M 119, statue du maréchal Serurier.

sont fournis au préfet le 17 décembre<sup>35</sup>, ce qui permet son approbation par décret, le 18 janvier 1862<sup>36</sup>:

« Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français

A tous présents et à venir, Salut

Sur le rapport de Notre Ministre secrétaire d'État au département de l'Intérieur

Vu l'ordonnance du 10 juillet 1816

Avons décrété et décrétons ce qui suit

#### Article 1<sup>er</sup>

Est approuvé la délibération, en date du 22 août 1861, par laquelle le conseil municipal de Laon a émis le vœu d'ériger sur une place publique de cette ville la statue du Maréchal Comte Séurier (sic) qui est né dans cette ville.

#### Article 2

Notre Ministre secrétaire d'État au département de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au Palais des Tuileries, le 18 janvier mil huit cent soixante deux

Signé Napoléon

Par l'Empereur le Ministre secrétaire d'État au département de l'Intérieur

Signé Persigny »

### Réalisation de la statue

Le choix de l'artiste pour réaliser la statue du maréchal s'est porté sur Amédée Doublemard, un Axonais, né à Beaurain le 8 juillet 1826<sup>37</sup>. Il faut dire qu'il « s'est offert à exécuter cette statue<sup>38</sup> ». Élève de Duret, il entre à l'École des Beaux-Arts en 1842 et débute au salon de 1844. Au concours de Rome en 1854, il n'obtient que le deuxième prix, décision qui souleva d'ailleurs de vives polémiques ; il obtiendra le premier prix l'année suivante. Il se spécialise dans l'exécution de bustes de ses contemporains<sup>39</sup>. On peut citer celui de Victor Suin<sup>40</sup>

35. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, p. 38, n° 221.

36. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 D 27, délibération du conseil municipal du 3 février 1862.

37. Il habite à Paris au 109 quai Voltaire.

38. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 D 27, délibération du conseil municipal du 22 août 1861.

39. E. Bénézit, *Dictionnaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs*, t. IV, Paris, Gründ, 1999, p. 702.

40. Victor Suin (1797-1877), avocat à Laon et conseiller général, est nommé, en 1849, avocat général à Paris. En 1852, il entre au Conseil d'État et le 24 octobre 1863, il devient sénateur.

réalisé en 1855 tout comme la statue de Béranger au square du Temple<sup>41</sup>, le buste du général de Caffarelli en 1860 et par la suite la très belle statue du maréchal Moncey sur la place Clichy à Paris qu'il réalisera en 1869.

Le projet doit permettre la réalisation d'une statue en bronze de trois mètres de haut représentant le maréchal debout, statue posée sur un piédestal avec bas-reliefs en bronze et grille autour du monument. Dans un premier et sommaire devis du 12 août 1861, il propose « diverses combinaisons entre lesquelles il y aura plus tard à choisir<sup>42</sup> ». Ce devis est détaillé comme suit<sup>43</sup>:

- Fonte, reparure, bronzage : 8 à 9 000 francs
- Piédestal en marbre massif et marches en granit de Cherbourg : 6 à 6 500 francs
- Le tout en granit : 4 500 francs
- En pierre d'Enville avec plaques de marbre pour les inscriptions et la base en granit : 3 200 francs
- Le tout en pierre (piédestal et marches) : 2 500 francs
- Les frais de fonte (si on donne le bronze) : 5 à 6 000 francs
- Les frais de modèle : 6 000 francs

Le 17 avril 1862, Doublemard fait état d'un coût de 21 500 francs pour l'ensemble du projet : 7 000 francs pour la fonte de la statue si le ministère de la Guerre donne le bronze, 2 000 francs pour les deux bas-reliefs, 4 000 francs pour le piédestal en pierre de Laon avec base en granit de Cherbourg, 500 francs pour « un massif de maçonnerie sous le piédestal », 6 000 francs pour le modèle en plâtre de la statue et 2 000 francs pour les modèles en plâtre des deux bas-reliefs, le statuaire ne prenant pas de marge bénéficiaire pour preuve de sa reconnaissance envers le département, dont il a été le pensionnaire. Le prix normal pour une œuvre de cette importance est de 30 000 francs<sup>44</sup>. Cependant dans une lettre au vicomte Séurier du 31 décembre, la dépense s'élèverait à 24 500 francs sans compter le piédestal d'un coût de 5 500 francs<sup>45</sup>.

Le mardi 10 juin, Doublemard vient à Laon en compagnie du vicomte Séurier qui suit de très près le projet et qui correspond régulièrement avec le premier magistrat de la ville, et présente au maire une réduction du modèle de la statue. « Encouragé par [...] les conseils éclairés de M. de Nieuwerkerke<sup>46</sup>, il a étudié la sévère et digne figure du maréchal sur les portraits du temps et le buste que le musée de Versailles lui a confié<sup>47</sup>. » Réuni en conseil extraordinaire, le conseil

---

41. Elle sera détruite en 1942.

42. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 D 27, délibération du conseil municipal du 22 août 1861.

43. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 M 119, statue du maréchal Serurier.

44. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 D 27, délibération du conseil municipal du 19 mai 1862 ; 1 M 119, statue du maréchal Serurier.

45. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, p. 91-92, n° 469.

46. Alfred Emilien O'Hara comte de Nieuwerkerke (1811-1892) est d'abord sculpteur avant de devenir directeur général des musées impériaux puis surintendant des Beaux-Arts. Il est aussi membre du conseil général de l'Aisne et membre de la commission spéciale chargée de l'édification de la statue.

47. Arch. dép. Aisne, Fol. Pr 1/11, *L'Argus Soissonnais*, n° 69 du dimanche 15 juin 1862.

municipal approuve le projet de l'artiste et arrête que le modèle sera confié au fondeur dès le retour de Doublemard à Paris<sup>48</sup>; le piédestal devra être réalisé, quant à lui, dans les deux mois qui suivent<sup>49</sup>.

Le vicomte Sérurier suggère au maire de Laon, le 17 décembre, de solliciter le maréchal Randon, ministre de la Guerre, «pour obtenir un ou deux canons de ceux que la France a conquis sur les champs de bataille de la République et de l'Empire<sup>50</sup>». Cependant, celui-ci ne peut fournir le bronze nécessaire à la fonte de la statue<sup>51</sup> malgré la recommandation de Suin, membre de la commission spéciale chargée de l'édification de la statue et son parent. La matière première devra donc être achetée, d'où un surcoût important. Aussi, la municipalité sollicite-t-elle le ministre d'État, le comte Walewski, pour l'obtention d'une subvention en argent «destinée à couvrir les frais d'acquisition de la matière<sup>52</sup>»; une telle subvention a déjà été accordée «aux villes de Metz, Limoges et Bar-le-Duc qui ont élevé des statues aux maréchaux Ney, Jourdan et Oudinot<sup>53</sup>.» La municipalité prend également la précaution de demander à Drouyn de Lhuys<sup>54</sup>, ministre des Affaires étrangères mais aussi conseiller général de l'Aisne et membre de la susdite commission, de bien vouloir intervenir auprès du ministre d'État pour qu'il accorde cette subvention<sup>55</sup>. Conscient des problèmes que rencontre la ville de Laon dans son projet, celui-ci accorde le 24 décembre une subvention de 4 000 francs payable à l'achèvement du monument<sup>56</sup>, subvention qui passe à 6 000 francs<sup>57</sup> grâce à l'intervention de Bauchart<sup>58</sup> et Suin. Cependant, les plans, dessins et devis doivent être au préalable approuvés par le Conseil général des bâtiments civils attaché à ce ministère et cette «administration se réserve le choix de l'artiste<sup>59</sup>». Devant cet imprévu, le maire fait appel encore une fois à Drouyn de Lhuys ainsi qu'à Suin et Bauchart afin que le choix du statuaire se porte sur Doublemard qui a déjà exécuté le modèle et engagé des frais importants<sup>60</sup>. Les documents demandés sont

---

48. *Ibid.*

49. L'inauguration était prévue initialement pour le mois de septembre 1862.

50. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 M 119, statue du maréchal Serurier.

51. *Ibid.* «Ses approvisionnements en bronze sont insuffisants et il est contraint de rejeter la demande».

52. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, p. 74, n° 397.

53. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 M 119, statue du maréchal Serurier.

54. Edouard Drouyn de Lhuys (1805-1881). Diplomate puis député, il est nommé quatre fois ministre des Affaires étrangères dont la dernière le 15 octobre 1862. Sénateur depuis le 27 mai 1863, il démissionnera de son poste de ministre en 1866 car il était partisan d'une intervention militaire contre la Prusse, vue que ne partageait pas Napoléon III.

55. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, p. 89, n° 459.

56. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, p. 90, n° 464; 1 M 119, statue du maréchal Serurier.

57. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, p. 91-92, n° 469; 1 M 119, statue du maréchal Serurier. La subvention est portée à 6 000 francs par arrêté du 17 janvier 1863.

58. Alexandre Quentin-Bauchart (1809-1887) fut avocat à Saint-Quentin. Entré au conseil général de l'Aisne en 1839, il en sera le président pendant dix-huit ans. Membre du Conseil d'État en 1852, il devient sénateur le 22 janvier 1867.

59. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, p. 90, n° 464.

60. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, p. 91, n° 466; 1 M 119, statue du maréchal Serurier.

envoyés fin avril 1863 et le plan courant juin, ce qui permet une approbation du projet dans les semaines suivantes<sup>61</sup>.

Pendant ce temps, Doublemard réalise le modèle de la statue en argile qu'il termine complètement dans le courant du mois de mars 1863. Le comte de Nieuwerkerke et Boittelle<sup>62</sup> visitent l'artiste dans son atelier et le comte lui donne « le conseil de le faire couler en plâtre le plus tôt possible ; tout retard à ce sujet ne pouvant que nuire aux formes de cette statue que l'on ne maintient qu'au moyen d'une humidité constante<sup>63</sup>. » Toutefois, avant de s'exécuter, Doublemard souhaite que les membres de la commission demeurant à Paris viennent voir son modèle et lui fassent part de leurs impressions<sup>64</sup>. Le vicomte de Courval<sup>65</sup> lui rend donc visite et se trouve satisfait du modèle de la statue : « l'auteur a su cette fois donner au maréchal une plus grande ampleur de vêtement, et a su allier un air martial à une pose digne et calme qui convient bien à son caractère bien connu<sup>66</sup>. » Il trouve que l'ensemble présente une noblesse et une grandeur dignes d'éloges. Le modèle présente toutefois des crevasses et des fissures et Courval lui fait également remarquer qu'il serait urgent de le couler en plâtre. Le général de Wimpffen qui visite aussi l'artiste trouve que « son maréchal Serrurier (sic) est supérieur à tout ce » qu'il a vu depuis peu, les statues du prince Eugène, du maréchal Ney, du comte Regnault de Saint-Jean-d'Angély ne pouvant lui être comparées. Il n'aime pas les manteaux sur les statues, mais il trouve que « celui qui est posé sur les épaules du maréchal Serurier est dans les conditions les plus favorables pour donner toute l'ampleur désirable et même de la grâce à ce monument<sup>67</sup>. » Surtout, il trouve que la tête exprime « une puissance de volonté et d'énergie dignes d'un maréchal de France<sup>68</sup>. » Dans le courant du mois d'avril, le coulage en plâtre est réalisé, puis le modèle ainsi obtenu remis au fondeur.

La fonte de la statue pose de suite un problème. Alors que Doublemard avait annoncé au maire un coût de 10 000 francs, c'est le prix qui se pratique pour ce genre de modèle, le fondeur Jacquet, en demande 12 000 francs. Doublemard a oublié de prendre en compte l'ampleur du manteau qui en augmente le coût<sup>69</sup>. Néanmoins, tout est prêt pour la fonte « dans les premiers jours de mai<sup>70</sup> ». L'artiste pense l'exposer

---

61. Il était temps, l'inauguration étant fixée au 23 août 1863.

62. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 M 119, statue de maréchal Serurier. Symphorien Joseph Casimir Boittelle (1813-1897) est nommé sous-préfet de Saint-Quentin en 1852 puis préfet de l'Aisne en 1853 avant de devenir préfet de police de Paris le 16 mars 1858. Il sera fait sénateur en 1866.

63. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, p. 99, n° 516.

64. *Ibid.*

65. Ernest Alexis Dubois vicomte de Courval (1795-1871) est maire de Pinon, conseiller général de l'Aisne et membre de la commission spéciale chargée de l'édification de la statue.

66. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 M 119, statue du maréchal Serurier.

67. *Ibid.*

68. *Ibid.*

69. Par comparaison, la fonte de la statue du maréchal Mortier au Cateau a coûté 16 000 francs et celle du prince Eugène, 18 000 francs.

70. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 M 119, statue du maréchal Serurier.

également aux Champs-Élysées selon l'usage, dès qu'elle sera terminée<sup>71</sup>, d'ailleurs, le préfet de la Seine l'en a autorisé. Début août, les opérations de fonte se succèdent toujours alors que l'inauguration approche. Elles ne sont terminées que vers le 20 et le poids de la statue est d'environ trois tonnes<sup>72</sup>. La municipalité obtient de la Compagnie du chemin de fer du Nord un tarif préférentiel<sup>73</sup> pour le transport de la statue de Paris à Laon, mais avec exonération de toute responsabilité; c'est à Doublemard qu'il incombe de prendre les mesures nécessaires pour garantir l'œuvre de tout accident<sup>74</sup>. La statue et son sculpteur arrivent à Laon le vendredi 21 au train de cinq ou six heures<sup>75</sup> et elle occupe le jour même sa place devant l'hôtel de ville. De petits travaux sur la statue seront encore réalisés début 1864<sup>76</sup>.

Le 16 avril 1863, le maire s'inquiète auprès de Doublemard de ce qu'il ne s'est pas encore occupé du piédestal<sup>77</sup>. Finalement réalisé en pierre de Saint-Ylie (commune de Dole dans le Jura), il mesure 2,70 mètres<sup>78</sup> de haut pour 1,61 mètre à sa base. Le 9 juillet, le maire presse encore l'artiste pour que «les pierres qui doivent entrer dans la construction du socle soient immédiatement expédiées<sup>79</sup>.» Transportées peu après à Laon, elles sont aussitôt assemblées; Doublemard s'y rend d'ailleurs afin de s'entendre avec Gagnon, architecte de la ville, sur les niveaux et la maçonnerie. Le parpaing circulaire qui encadre la statue pour recevoir la grille mesure, quant à lui, 0,40 mètre de haut pour 0,33 mètre de large et toute la partie intérieure du parpaing au piédestal en pierre de Saint-Ylie également, mesure 0,80 mètre de large pour 0,10 mètre d'épaisseur. Toutefois, cette base ne fait pas l'unanimité auprès des Laonnois qui regrettent qu'elle n'affecte pas la forme d'un carré avec marches<sup>80</sup>. Fin juillet, Doublemard va chez un fabricant de grille et lui en passe commande d'une qui doit entourer le monument afin de le garantir des dégradations<sup>81</sup>. Elle doit être faite pour le 15 août et livrée ensuite. Elle est posée en même temps que la statue soit le 21<sup>82</sup>. A la même

---

71. *Ibid.*

72. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, p. 114, n° 588.

73. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 I 21, inauguration de la statue du maréchal Serurier. La statue est transportée «à moitié prix du tarif, soit à raison de 97 F 35 c. en grande vitesse et pour un poids de 3000 kg.»

74. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, p. 117, n° 602.

75. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 M 119, statue du maréchal Serurier.

76. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, non paginé, n° 754. Le 17 février 1864, le maire rappelait à l'artiste «la passementerie d'attache du manteau du maréchal [qui devait manquer] et les retouches aux soudures de ce manteau.»

77. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, p. 103, n° 527.

78. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 M 120, seconde statue du maréchal Serurier. Cette information est donnée par un calque du piédestal établi entre les deux guerres et qui correspond à la hauteur de celui qui demeure aujourd'hui sur la promenade de la Couloire. En revanche, le calque du XIX<sup>e</sup> siècle, moins précis dans ses cotés, donne une hauteur de 2,65 mètres.

79. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, p. 112, n° 574.

80. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 M 119, statue du maréchal Serurier.

81. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, p. 113, n° 585.

82. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, p. 114, n° 587. L'ouvrier chargé de faire les trous sur le pourtour du socle est prévenu en conséquence.

époque, le graveur se rend à Laon pour réaliser la gravure des lettres sur la façade et les deux cotés du piédestal. Ici, la municipalité n'avait pas retenu la proposition du vicomte Séurier pour qui « le piédestal d'une statue est une page sur laquelle on doit pouvoir lire l'histoire abrégée, très abrégée, mais complète d'un homme, qui a eu le bonheur de mériter l'affection et l'admiration de ses compatriotes. Cette statue existera dans 300 ans. Songeons à ceux qui la visiteront alors<sup>83</sup>. » Seule la gravure de la façade qui porte mention du titre de maréchal de France, qui résume bien le personnage, sans qu'il soit nécessaire d'y ajouter autre chose, et le souvenir et hommage de ses concitoyens<sup>84</sup>, est réalisée avant l'inauguration ; le graveur ajoutera plus tard<sup>85</sup>, sur les cotés, le nom des principales batailles, avec leurs dates, où Serurier s'est le plus illustré<sup>86</sup> et le jugement que Bonaparte portait à son encontre dans une lettre au Directoire en 1797<sup>87</sup>. Les bas-reliefs qui doivent orner le piédestal ne sont pas encore exécutés et le vicomte se propose de les faire figurer ultérieurement. Toutefois, ils ne seront jamais réalisés.

### **Emplacement de la statue**

La délibération municipale du 22 août 1861 est claire quant à l'emplacement de la statue : elle doit être élevée sur la place de l'hôtel de ville. Néanmoins, le 23 juin 1863, c'est-à-dire deux ans plus tard, le conseil municipal rend compte d'une délibération de la commission spéciale chargée de l'édition de la statue qui exprime l'avis de la placer sur la promenade de la Couloire<sup>88</sup>. Les conseillers municipaux se prononcent contre le projet, même s'ils reconnaissent « que l'érection de la statue sur la place de l'hôtel de ville laissera beaucoup à désirer<sup>89</sup> ». En fait, l'emplacement idéal pour la municipalité

---

83. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 M 119, statue du maréchal Serurier.

84. On peut lire « AU/MARECHAL/SERURIER/SES/CONCITOYENS/1742-1819».

85. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, non paginé, n° 754. Courant février 1864, le maire remettait à Doublemard, le nom des batailles à faire figurer, selon Suin, sur le piédestal.

86. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 M 119, statue du maréchal Serurier.

87. « Le général Serurier, dans les deux dernières campagnes a développé autant de talent que de bravoure ; c'est sa division qui a remporté la bataille de Mondovi, qui a si puissamment contribué à celle de Castiglione, qui a pris Mantoue, qui s'est distinguée au passage du Tagliamento, et principalement à la prise de Gradiasca. Le général Serurier est extrêmement sévère pour lui-même ; il l'est quelquefois pour les autres. Ami rigide de l'ordre, de la discipline et des vertus les plus nécessaires au maintien de la société, il dédaigne l'intrigue et les intrigants. (15 prairial an V) », cité par Hennezel d'Ormois, *Souvenirs sur le Maréchal Serurier et sa Famille*, Saint-Quentin, [s.n.], 1912, p. 15.

88. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 D 27, délibération du conseil municipal du 23 juin 1863 ; 2 D 11, p. 2, arrêté du 11 décembre 1862. Les raisons ont été évoquées dans le compte-rendu de la commission spéciale mais celui-ci ne nous est pas parvenu, et la délibération du 23 juin n'en fait pas état. Toutefois, l'on sait que la place de la mairie est le seul emplacement où la troupe et la garde nationale peuvent se déployer les jours de foire et la place va se trouver plus restreinte par suite de l'érection de la statue ; le marché à la viande sera délocalisé pour les mêmes raisons.

89. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 D 27, délibération du conseil municipal du 23 juin 1863.

de l'époque, était la place du palais de justice. Cependant, celle-ci ne peut être utilisée du fait des travaux de restauration entrepris alors sur la cathédrale et qui doivent durer encore plusieurs années. D'autres emplacements sont étudiés à l'aide du spécimen de la statue, mais ils ne donnent pas satisfaction. Ce même spécimen est promené ensuite en différents endroits de la place de l'hôtel de ville afin de se rendre compte de l'effet que produira la statue. En définitive, les habitants ne voulant pas d'une statue du maréchal Serurier hors les murs de la ville mais bien au cœur de la cité pour « qu'elle puisse être parfaitement en vue et des habitants et des étrangers qui la visitent<sup>90</sup> », le conseil municipal se résigne à l'édifier sur la place de l'hôtel de ville<sup>91</sup>. Doublemard ayant appris par le général de Wimpffen que la municipalité avait cherché d'autres emplacements que celui de la place de la mairie, s'empresse d'écrire le 13 juillet au premier magistrat de cette ville que la statue du maréchal « a été composée pour avoir un fond d'architecture » en arrière plan, et non « un fonds d'arbres verts » qui « nuirait à la couleur du bronze<sup>92</sup> ».

### Souscription publique

Lors de ce conseil municipal du 22 août 1861, une commission spéciale est nommée afin de recevoir les fonds de la souscription, de diriger et de surveiller l'exécution du projet. Sa composition en est arrêtée par délibération du 10 juin 1862. Constituée de trente-cinq membres proposés par le vicomte Sérurier<sup>93</sup>, elle a pour président et vice-président d'honneur, le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, et le préfet de l'Aisne ; la présidence revenant au maire de Laon. En font également partie des élus, quelques personnalités et des propriétaires laonois<sup>94</sup>. Le vicomte Sérurier, en tant que membre de la famille du maréchal, estime qu'il ne peut en faire partie, de même que son frère et le général du Kermont<sup>95</sup>. Les membres résidant à Paris durant leurs activités politiques pourront plus particulièrement s'attacher à solliciter les souscriptions de l'empereur, des princes de

---

90. *Ibid.*

91. *Ibid.*

92. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 M 119, statue du maréchal Serurier.

93. *Ibid.*

94. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 D 27, délibération du conseil municipal du 10 juin 1862 ; 1 M 119, statue du maréchal Serurier. Composition de la commission chargée de la surveillance du projet de l'érection de la statue du maréchal Serurier : Mac-Mahon, duc de Magenta, président d'honneur, Castaing, préfet de l'Aisne, vice-président d'honneur, Beauvillé, maire de Laon, président, et les membres suivants : le duc de Vicence, sénateur, Hébert, Geoffroy de Villeneuve, comte de Cambacérès, Baudelot, députés, Bauchart, président du conseil général de l'Aisne, Suin, Godelle, baron Quinette, de Vuiflroy, conseillers d'État, Boittelle, préfet de police, Wimpffen, général de division, le général Mongin, commandant la subdivision de l'Aisne, Drouyn de Lhuys, de Nieuwerkerke, Picard, Deviolaine, Duchesne, de Courval, membres du conseil général de l'Aisne, de Gerbois, maire de Château-Thierry, Le Serrurier, conseiller à la Cour de cassation, Lemaitre, receveur général, Lejeune, commandant du génie, Vinchon, Campeau, Berthault, Poupart, membres du conseil municipal de Laon, Roze, Pourrier, Bauchart, Fleury, Cadot, Oyon, propriétaires à Laon.

95. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 M 119, statue du maréchal Serurier.

la famille impériale, des maréchaux de France, des anciens généraux de l'Empire et des autres dignitaires du régime<sup>96</sup>.

Toutefois, le 16 juin, la commission demande à l'empereur l'honneur de faire figurer son nom en bonne place sur la liste de souscription qu'elle va établir<sup>97</sup>. Après une longue attente, l'empereur n'ayant pas eu connaissance de la première demande de la commission, il s'inscrit pour 1000 francs à la suite de l'intervention du duc de Bassano proposée par l'infatigable vicomte Sérurier<sup>98</sup>. De son côté, le maire sollicite les maréchaux de France, les maîtres des requêtes et les auditeurs au Conseil d'État. Il sollicite ensuite les communes du département en leur expliquant son projet et en leur envoyant une liste destinée à inscrire le nom des souscripteurs. Il demande d'y « inscrire les offrandes les plus modestes comme les dons les plus généreux : tous seront reçus avec la même reconnaissance»<sup>99</sup>. La liste est à retourner, certifiée par le maire, par la voie de la préfecture ; les sommes recueillies sont, quant à elles, à verser dans la caisse du perceleur de chaque commune pour le compte du receveur général, trésorier de la commission<sup>100</sup>. Pour ce qui est de la ville préfecture, les membres de la commission résidant à Laon, réunis aux membres du conseil municipal et aux commissaires désignés, se voient attribuer des rues pour recueillir les dons au domicile de chaque habitant<sup>101</sup>.

Les souscriptions affluent de toutes parts : le département de l'Aisne vote dans sa séance du 2 septembre le principe d'une subvention de 2000 francs<sup>102</sup>, les membres de la commission y vont chacun de leur obole, les conseillers généraux donnent à titre personnel, quelques maréchaux de France à l'exemple du duc de Magenta, qui s'inscrit pour 300 francs, souscrivent chacun 100 francs, la famille impériale avec le prince Napoléon<sup>103</sup>, qui donne 200 francs<sup>104</sup>, s'associe au projet, les membres du conseil municipal de Laon souscrivent également et des particuliers participent aussi comme le colonel du 8<sup>e</sup> cuirassier<sup>105</sup>, un dénommé Piette contrôleur<sup>106</sup>, Joseph Charlois de Marseille ou encore le petit-fils de la nourrice

---

96. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, p. 46, n° 265.

97. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, p. 62-63, n° 343.

98. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, p. 79, n° 413 ; 1 M 119, statue du maréchal Serurier.

99. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, p. 65, n° 352.

100. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, p. 74, n° 394 ; 2 I 21, inauguration de la statue du maréchal Serurier.

101. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, p. 65, n° 351 ; 1 M 119, statue du maréchal Serurier.

102. Arch. dép. Aisne, 1 N 28, p. 447 ; 1 N 29, p. 282. La somme sera inscrite au budget de 1863.

103. Le prince Napoléon est le fils de Jérôme Bonaparte.

104. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, p. 86, n° 440.

105. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 M 119, statue du maréchal Serurier. Le colonel en question n'est autre que Charles Louis Thérémin (1806-1870), futur général Thérémin d'Hame qui mourra, le 4 octobre 1870, de ses blessures reçues lors de l'explosion de la citadelle de Laon et qui est en parenté avec le maréchal Serurier de par sa femme, Louise Gabrielle Simond de Moydier.

106. Il s'agit de Louis Victor Amédée Piette (1808-1883), contrôleur principal des contributions directes et auteur notamment d'innombrables dessins de monuments de l'Aisne qu'il réalisa de 1830 à 1883.

du maréchal. Un don arrive même encore après l'inauguration, celui du maréchal Magnan<sup>107</sup>. Les habitants de plus de 400 communes<sup>108</sup> du département donnent en fonction de leurs moyens : certains offrent 1, 2 ou 5 francs voire plus 50, 100 ou 300 francs mais on rencontre souvent des dons plus modestes de 50, 20 ou 10 centimes<sup>109</sup>. L'essentiel est de participer à cet élan patriotique. Cependant, les habitants de certaines communes à l'instar de ceux de Mont-Saint-Jean ou de Courtemont-Varennes ne donnent rien soit que le nom du maréchal Serurier ne leur est pas familier soit qu'ils sont trop sollicités<sup>110</sup>.

Toutes les couches sociales participent à cette souscription. A coté des hommes publics, élus ou militaires de haut rang, on trouve des propriétaires, des rentiers, des architectes, des médecins, des notaires, des principaux de collège mais aussi des cafetiers, des menuisiers, des peintres, des boulanger, des lampistes ou des manouvriers et d'autres encore. Tous, encore une fois, veulent dans la mesure de leurs moyens, rendre hommage au maréchal Serurier.

Dès la mi-juillet 1862, les dons dépassent les 9 200 francs<sup>111</sup>. Au 1<sup>er</sup> août, le résultat de la souscription s'élève à 11 243,60 francs y compris les 4 000 francs de la municipalité et du conseil général. Trente-deux communes seulement ont souscrit pour 897,90 francs<sup>112</sup>. Le maire s'en inquiète auprès du vicomte Sérurier. A la fin du mois, la somme récoltée est de 13 444,90 francs dont 3 525 francs souscrits par les habitants de Laon, 2 255,50 francs par ceux des communes du département et 3 864,80 par des souscripteurs extérieurs<sup>113</sup>. Au 9 septembre, les fonds avoisinent les 14 000 francs. C'est encore loin des 25 000 francs qui sont nécessaires à l'édification de la statue<sup>114</sup>. L'euphorie des premiers jours, où l'on ne doutait pas de rassembler la somme rapidement, n'est plus de mise. Néanmoins, les souscriptions continuent de rentrer les mois suivants pour atteindre au final la somme de 22 270,05 francs<sup>115</sup>. Il faudra ajouter dans le courant du premier trimestre 1864, les 505,25 francs d'intérêts produits par les sommes versées au titre de la souscription<sup>116</sup>.

---

107. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, p. 123, n° 637.

108. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 I 21, inauguration de la statue du maréchal Serurier, *Le Journal de l'Aisne*, n° 197 du lundi 24 août 1863. C'est le vicomte Sérurier qui donne ce chiffre au cours de son allocution le soir du banquet. Toutefois, toutes les listes de souscription n'ont pas été conservées et seulement 146 d'entre-elles nous sont parvenues. Voir annexe n° 5.

109. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 M 119, statue du maréchal Serurier.

110. *Ibid.*

111. Arch. dép. Aisne, Fol. Pr. 1/11, *L'Argus soissonnais*, n° 86 du jeudi 24 juillet 1862, p. 3.

112. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, p. 68-69, n° 368 ; 1 M 119, statue du maréchal Serurier.

113. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, p. 73, n° 388 ; 1 M 119, statue du maréchal Serurier.

114. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, p. 74, n° 397.

115. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 M 119, statue du maréchal Serurier, mémoire à régler.

116. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 I 21, inauguration de la statue du maréchal Serurier.

## Date de l'inauguration

Le vicomte Séurier voulait que l'édification de la statue soit rondement menée. Il aurait voulu que le décret impérial autorisant l'érection de la statue fût signé fin septembre 1861, on sait qu'il n'en fut rien<sup>117</sup>. La fixation du jour de l'inauguration du monument connaîtra pareille déconvenue. Une première date est avancée pour le mois de septembre 1862<sup>118</sup>. Toutefois, l'artiste ne pouvant être prêt avant le 15 septembre, voire le 1<sup>er</sup> octobre, l'inauguration est reportée au 24 mai 1863, jour de la réunion annuelle du comice qui attire beaucoup de monde. Le mois d'octobre n'a pas été choisi car la session du conseil général était close depuis le 19 septembre et c'est «le temps des vacances, des voyages, des chasses, pendant lequel chacun est absent de chez soi.» L'artiste pourra peaufiner davantage son œuvre et les souscriptions pourront continuer à rentrer<sup>119</sup>. Cependant, les formalités demandées par le service des bâtiments repoussent la date de l'inauguration mais il faut dire aussi que Doublemard n'a pas encore terminé sa statue. Le conseil général devant se réunir à la fin du mois d'août, la municipalité demande à l'artiste, début juillet, s'il aura terminé son œuvre à cette échéance<sup>120</sup>. Sur sa réponse affirmative<sup>121</sup>, la date est fixée au 30 d'août. Nouveau contretemps, le 30 est aussi l'ouverture de la chasse dans le département de l'Aisne<sup>122</sup>; la date est alors avancée d'une semaine et l'inauguration fixée au 23.

## Organisation de la fête

Le 25 octobre 1862, le maire se renseigne auprès de ses collègues de Metz, Limoges et Bar-le-Duc, afin d'obtenir des informations sur l'organisation de la fête d'inauguration de leur statue. Il souhaite en effet connaître la nature des réjouissances publiques qu'ils ont mises en place et le coût qu'il en est résulté. Il veut notamment savoir si un banquet a été donné et dans l'affirmative s'il a eu lieu par souscription ou si la municipalité en a supporté les frais; il veut connaître également le nombre des convives présents et savoir aussi s'ils ont obtenu une subvention en argent<sup>123</sup>.

A sa demande, la maison Limosin et Havart de Paris<sup>124</sup> est chargée, le 28 juillet 1863, de s'occuper de la décoration et de l'illumination de la place de l'hôtel de ville, de construire «deux arcs de triomphe dans la principale rue et

---

117. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 M 119, statue du maréchal Serurier, sous-dossier Doublemard. Il ne fut signé que le 18 janvier 1862.

118. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, p. 63, n° 344.

119. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, p. 70, n° 373.

120. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, p. 112, n° 574.

121. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 D 27, délibération du conseil municipal du 20 juillet 1863.

122. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, p. 114, n° 586.

123. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, p. 83, n° 427.

124. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, p. 113, n° 582. Cette entreprise est située au 3 de la rue de Rocroi près de l'église Saint-Vincent-de-Paul.



Affiche présentant le programme de la grande fête organisée lors de l'inauguration de la statue du maréchal Séurier le dimanche 23 août 1863 (E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 I 21).

deux portiques fermant de chaque côté de la place» ainsi que de prévoir un feu d'artifice. Trouvin, son représentant se rend à Laon afin de prendre les dispositions qui s'imposent et d'établir un devis. Il trouve que les deux arcs de triomphe ne donneraient pas une touche harmonieuse<sup>125</sup> à la décoration de la place et le maire approuve cette suppression à la condition de dissimuler autant que possible les passages «en prolongeant la décoration de ce côté par un arc supplémentaire formant pan coupé<sup>126</sup>.» Plusieurs habitants proposent spontanément d'ouvrir une souscription dans leur quartier afin «d'établir dans les rues une décoration de jour et de nuit qui viendrait se relier à celle que la ville» doit mettre en place sur les lieux de l'inauguration<sup>127</sup>.

Par ailleurs, le maire demande également à la maison Limosin et Havart d'édifier sur la place du champ Saint-Martin, une tribune de 1 000 à 1 200 places pour accueillir les personnes qui assisteront au départ du ballon et au feu d'artifice à la condition «de faire à la ville une remise sur la recette brute» que ladite maison percevra à son profit «et qui serait de 1 F par personne<sup>128</sup>».

Le 1<sup>er</sup> août, le conseil municipal arrête la date et le programme des fêtes mis au point par le deuxième comité des fêtes publiques et la commission spéciale d'organisation de la cérémonie d'inauguration. Cette dernière aura lieu le 23 août à quatorze heures. En dehors des invitations officielles, la municipalité souhaite associer plus particulièrement les populations en invitant notamment les subdivisons de sapeurs-pompiers de l'arrondissement de Laon et celles des quatre autres chefs-lieux ; elles contribueront ainsi «au mouvement» et «à l'animation de la fête». Des commissions sont désignées pour recevoir ces compagnies aux portes de la ville, les diriger vers la place de l'hôtel de ville et leur donner toutes les indications nécessaires. Pour le banquet, la municipalité décide qu'il sera à la charge de la ville et que sa fourniture sera mise à concours entre les traiteurs de la ville. Enfin, le bureau de bienfaisance associera les pauvres à la fête en effectuant une distribution extraordinaire de pain de quatorze à seize heures.

Toujours le 1<sup>er</sup> août, le maire demande aux administrateurs du Chemin de fer du Nord d'abaisser de moitié le prix des places aller et retour «sur les lignes de réseaux du Nord depuis Paris jusqu'à la frontière.» La municipalité souhaite en effet donner à la fête d'inauguration tout l'éclat possible et la plus grande publicité, afin d'amener à Laon le plus grand nombre de personnes et de sapeurs-pompiers, et cette réduction du prix du trajet ne peut que concourir à cette réussite<sup>129</sup>. La compagnie du Chemin de fer du Nord n'accorde cependant qu'une réduction de 40 % sur le tarif des billets aller et retour qu'elle délivrera à destination de Laon, valable les 23 et 24 août, dans les «gares et stations comprises

---

125. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 I 21, inauguration de la statue du maréchal Serurier.

126. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, p. 118, n° 607.

127. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, p. 116, n° 596; 2 I 21, inauguration de la statue du maréchal Serurier.

128. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, p. 114, n° 586.

129. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, p. 114, n° 588; 2 D 36, p. 117, n° 604.

entre Château-Thierry et Epernay, Châlons et Epernay, Epernay et Reims, Soissons et Reims, Mézières-Charleville et Reims, Reims et Laon<sup>130</sup>.» La réduction de moitié est cependant accordée pour le transport du matériel nécessaire à l'organisation de la fête<sup>131</sup>. Le maire leur demande également la création d'un train spécial au départ de Laon le soir de l'inauguration vers 23 h 30<sup>132</sup>.

Des mesures de police, qui sont aussi des mesures de bon sens, sont arrêtées : «aucune voiture ou brouette, aucun treteau ou objets quelconques» ne doivent stationner ou être déposés dans les rues et places publiques ; à midi, «la circulation des voitures est complètement interdite» et il est défendu de monter sur les toitures des maisons, «de tirer dans les rues, promenades, cours et jardins, des fusées, pétards et autres pièces d'artifice<sup>133</sup>.»

### Inauguration

Dès le matin du dimanche 23, la ville est en fête. Dans les rues et sur les places, l'agitation se fait sentir. A huit heures du matin, un immense train transporte en gare de Laon les compagnies de sapeurs-pompiers de Saint-Quentin et de La Fère. Les trains se succèdent jusqu'au dernier de Reims à seize heures et amènent de nombreux voyageurs. «Par toutes les routes, par tous les chemins, on voyait arriver des piétons, des voitures, des chariots. La montée de nos belles rampes avait une animation et un mouvement qui autorisait à craindre que la ville fût trop petite pour contenir<sup>134</sup>» cette foule estimée entre 20 000 et 30 000 visiteurs.

Dès onze heures, toutes les compagnies de sapeurs-pompiers, au nombre de 43, dont 13 avec leur musique, soit un effectif de près de 1 406 hommes, sont présentes en ville<sup>135</sup> où un vin d'honneur leur est servi. Les hommes ont revêtu leur bel uniforme et sont en armes, baïonnette au canon. Ils défilent dans les rues de la ville, se massent en carré au champ Saint-Martin pour revenir ensuite sur la place de l'hôtel de ville. Vers midi, la troupe fait dégager les abords de la place encombrés de monde et y prend position avec les sapeurs-pompiers. Aux fenêtres de l'hôtel de ville richement pavoisées et de chaque côté du perron d'entrée sont installées les dames invitées par la municipalité. Autour du Carré militaire, la

130. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 I 21, inauguration de la statue du maréchal Serurier.

131. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, p. 118, n° 606.

132. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, p. 117, n° 604.

133. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 11, p. 8, arrêté municipal du 20 août 1863 portant interdiction de circuler avec des voitures.

134. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 I 21, inauguration de la statue du maréchal Serurier, *Le Journal de l'Aisne*, n° 197 du lundi 24 août 1863.

135. Voir annexe n° 6. Certaines compagnies de sapeurs-pompiers ne sont pas venues car leur équipement n'était pas complet. En revanche, celle de la ville de Laon était présente mais nous ne connaissons pas le nombre de ses hommes. Par ailleurs, la presse cite 1 600 sapeurs-pompiers mais ce nombre représente l'effectif des 50 compagnies qui devaient être initialement présentes le jour de l'inauguration. L'effectif, pour les 43 compagnies qui ont fait le déplacement, est bien de 1 406 hommes.



Inauguration de la statue du maréchal Serurier sur la place de l'hôtel de ville. Le ministre des Affaires étrangères et les personnalités invitées se tiennent sur le perron de la mairie. Au pied, la troupe, les sapeurs-pompiers et la foule venue nombreuse assister à la cérémonie (collection particulière).

foule est si compacte qu'on ne peut plus circuler. Au centre de la place, la statue du maréchal est revêtue d'un voile écarlate.

A quatorze heures, les tambours battent aux champs et le cortège paraît aux cris de « Vive l'Empereur ! » Parti une demi-heure plus tôt de la préfecture en passant sous une porte triomphale dessinée par Touchard, architecte départemental, il s'est rendu à l'hôtel de la recette générale où Drouyn de Lhuys, ministre des Affaires étrangères et délégué de l'empereur, est descendu, pour gagner ensuite la place de la mairie au milieu d'une double haie formée par la garde nationale de la ville et la troupe du 90<sup>e</sup> de ligne<sup>136</sup>. En tête marche le ministre, en grand costume de cérémonie<sup>137</sup>, avec à sa droite, Castaing, préfet de l'Aisne, et à sa gauche, Suin, conseiller d'État, tous deux également en costume, suivi du général Mongin, commandant le département, du général Princeteau, commandant l'école d'artillerie de La Fère, des deux députés de l'Aisne, Hébert et Geoffroy de Villeneuve, des membres du conseil général et des autres personnalités politiques et administratives, ainsi que des membres de la famille du maréchal représentés par le vicomte Séurier, son fils Napoléon, élève de l'école de Saint-Cyr, Alphonse et Alfred de Sars, L'Eieu de la Simone et Ruinard de Brimont<sup>138</sup>. Une salve de onze coups de canon marque l'ouverture de la cérémonie puis, au son des tambours et des clairons, toutes les troupes portent les armes et les drapeaux s'inclinent ; le voile est levé et la statue s'offre à la vue de tous au milieu des acclamations et des cris de « Vive l'Empereur ! » Selon *L'Argus soissoissons*, « le maréchal est représenté debout, appuyé de la main droite sur son bâton de commandement, la gauche repose sur la poignée de son sabre ; il est en grand uniforme avec toutes ses décorations, un manteau à moitié jeté sur les épaules : la physionomie, indiquant un homme déjà âgé, est très expressive, la chevelure est celle dite de l'ancien régime (sic), enroulée sur les cotés avec la queue traditionnelle ; l'attitude générale du corps est fière et martiale telle qu'elle convient au héros représenté et l'ensemble général est d'un excellent effet<sup>139</sup>. »

Debout sur le perron de l'hôtel de ville et entouré par les membres du cortège, le ministre prononce, à la suite du préfet, un discours<sup>140</sup> dans lequel il rend hommage au maréchal Séurier. Puis, c'est au tour de Suin, de présenter la carrière du maréchal. L'émotion transparaît tout au long de son allocution et sa voix tremble. Plusieurs passages sont chaleureusement applaudis surtout celui où l'orateur s'étonne du temps qu'il a fallu avant de rendre un plus grand hommage au maréchal. Durant son discours, un incident se produit. Le minis-

---

136. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, p. 119, n° 615.

137. Mac-Mahon, retenu par ses obligations, n'est pas présent.

138. Sont absents, le général du Kermont, décédé à Senlis le 17 août 1863 à l'âge de 79 ans, qui avait épousé la fille adoptive du maréchal Séurier et certains neveux et petits neveux du maréchal qui reçoivent tardivement l'invitation, le matin du 22 août, et qui, de ce fait, ne peuvent être présents le jour de l'inauguration ; il s'agit de la famille de Moydier et du colonel Thérémin.

139. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 I 21, inauguration de la statue du maréchal Séurier, *L'Argus soissoissons*, n° 98 du mardi 25 août 1863.

140. Voir annexes n° 1 et 2.

tre remarque dans l'assistance un vieil invalide<sup>141</sup>, il est âgé de 88 ans, décoré de la Légion d'honneur, venu de Paris avec le vicomte Sérurier rendre un dernier hommage à son ancien compagnon d'armes, et le fait venir à ses cotés. A la fin du discours, le ministre lui serre la main, la seule qui lui reste, et prononce ces quelques mots : « Après les nobles paroles que vous venez d'entendre, permettez-moi de vous signalez la muette éloquence de ce vieux soldat qui servi sous les ordres du maréchal Sérurier (sic). A coté de cette image immobile de bronze, voici un monument vivant de nos glorieuses guerres<sup>142</sup>. » Tous veulent ensuite lui faire fête et lui serrer la main. Le soir, l'invalide est du banquet. Le maire de Laon clôt les discours par une courte allocution<sup>143</sup>. Dès qu'il a cessé de parler, les sapeurs-pompiers de Laon reconduisent le ministre à son hôtel et la foule alors s'égaie dans la ville qui sur les remparts, qui au champ Saint-Martin pour assister au lancement du ballon de Godard. Il est environ seize heures.

L'immense montgolfière de vingt-sept mètres de hauteur sur dix-huit de large maintenue par vingt jeunes soldats s'élève bientôt et l'intrépide gymnaste, qui a déroulé son trapèze, se laisse enlever dans les airs, la tête en bas, en saluant la foule d'un geste gracieux. Le ballon monte rapidement et plane pendant un quart d'heure avant de survoler le faubourg Saint-Marcel et de prendre la direction de Chambry. Il tombe quelque temps plus tard près des fermes de Puisieux sans aucun accident.

Il est temps maintenant de se restaurer et les hôtels et les auberges de la ville sont littéralement assiégés et suffisent à peine à satisfaire les innombrables consommateurs. Vers dix-huit heures, un banquet de 127 convives<sup>144</sup>, dressé dans la grande salle de l'hôtel de ville, est offert aux personnalités présentes. Pour honorer la garde nationale, un officier et un sous-officier de chaque grade ainsi qu'un garde national par compagnie sont invités<sup>145</sup>. Sont également présents un représentant du corps médical de la ville<sup>146</sup> et un représentant des officiers en retraite<sup>147</sup>. Plusieurs toasts sont portés, le premier à « l'Empereur, à l'Impératrice, au prince impérial, c'est-à-dire à la force, à la grâce, à la durée de l'Empire<sup>148</sup> ! »,

---

141. On ne connaît malheureusement pas son nom.

142. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 I 21, inauguration de la statue du maréchal Serurier, *La France*, n° 237 du mardi 25 août 1863.

143. Voir annexe n° 3.

144. Voir annexe n° 7.

145. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, p. 115, n° 589; 2 I 21, inauguration de la statue du maréchal Serurier. Voici le nom des douze gardes nationaux choisis pour se rendre au banquet : Cat-telain, capitaine, Prévost-Robert, lieutenant, Herbert, sous-lieutenant, Besville, sergent-major, Blan-chart, sergent, Marage, caporal, Joré-Ledouble, pompier, Lévéque, Bussy, Ségard, Bruyant et Ton-nellier, gardes nationaux.

146. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, p. 117, n° 599. C'est le docteur Guipon qui a été choisi par ses pairs pour représenter le corps médical de la ville.

147. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, p. 117, n° 600. Il s'agit du colonel Prieur.

148. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 I 21, inauguration de la statue du maréchal Serurier, *La France*, n° 237 du mardi 25 août 1863, *L'Argus soissonnais*, n° 98 du mardi 25 août 1863.

le second en l'honneur du ministre des Affaires étrangères qui assure la présidence d'honneur du banquet. Le général de Wimpffen porte, quant à lui, un toast à la mémoire des anciens maréchaux et à l'armée du Second Empire. Puis, le vicomte Séurier prend la parole<sup>149</sup> pour remercier, au nom de sa famille, la ville et le département. Enfin, à la demande du ministre, le spirituel rédacteur du *Siecle*, La Bedollière, improvise une chanson de circonstance. Pendant tout le dîner, la musique de la garde nationale dirigée par Guérin exécute « avec entrain l'ouverture de la *Sirène*, la marche du *Prophète*, l'ouverture de la *Caravane* et autres morceaux choisis avec goût<sup>150</sup>. »

La fête continue avec la retraite aux flambeaux à vingt et une heures qui permet d'admirer les rues splendidement illuminées. « La place de l'hôtel de ville, la maison où est né le maréchal Séurier (sic), flamboyaient [...] C'est à ne plus les reconnaître<sup>151</sup>. » La mairie est magnifiquement décorée avec des verres de couleur et des lustres de fleurs illuminées. Dans la rue Serurier, des guirlandes de feuillages, de verres et des lustres se rencontrent à chaque pas et au bout de la rue, « un portique tout resplendissant de feux<sup>152</sup> », c'est magnifique ! La rue Châtelaine, la rue du Cloître, la rue du Chat, les rues Saint-Jean et Saint-Martin sont décorées de telle façon qu'aucune ne se ressemble mais que toutes concourent à un effet remarquable. Le succès est garanti. Des danses s'organisent bientôt sur la place, puis le feu d'artifice est tiré du champ Saint-Martin où il illumine le ciel laonnois de figures multicolores, clôturant ainsi une fête si parfaitement réussie. A minuit, chacun peut regagner sa voiture ou son logement heureux d'avoir assister à « une journée dont le souvenir est de ceux qui restent le plus profondément enracinés dans la mémoire des peuples, un souvenir de gloire nationale<sup>153</sup>. »

---

149. Voir annexe 4.

150. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 I 21, inauguration de la statue du maréchal Séurier, *Le Siècle*, n° 10 346 du 26 août 1863.

151. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 I 21, inauguration de la statue du maréchal Séurier, *Le Journal de l'Aisne*, n° 197 du lundi 24 août 1863.

152. *Ibid.*

153. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 I 21, inauguration de la statue du maréchal Séurier, *L'Argus soissonnais*, n° 98 du mardi 25 août 1863.

## Lendemains de fête

Dès le lendemain, le vicomte Séurier, satisfait de la réussite de la fête, ne peut s'empêcher de remercier encore une fois et par écrit, la ville de Laon qui a si dignement honoré la mémoire du maréchal. Il reste maintenant à établir avec précision le montant des dépenses, à vérifier les factures des fournisseurs et à en effectuer le règlement.

Les dépenses liées à l'édification de la statue se montent très exactement à 32 810,47 francs et se répartissent comme suit<sup>154</sup>:

	Nature des travaux	Montant (en francs)
1	Port de lettres et paquets	100,95
2	Entourage des fondations du piédestal	37,10
3	Ferments de la porte d'entourage	7,00
4	Fourniture de calicot pour le modèle	9,00
5	Listes de souscription et circulaires diverses, placards, etc.	364,40
6	Châssis pour le modèle du piédestal	26,00
7	Fondation du piédestal	820,45
8	Dépenses diverses énumérées dans un bordereau	137,45
9	Mémoire Joneaux, fourniture d'une plaque en cuivre	8,00
10	Mémoire Pelletier, charpentier	86,40
11	Mémoire Charpentier, voiturier	35,00
12	Mémoire Bouché peintre, peinture du piédestal (modèle)	24,80
13	Honoraires de l'architecte	383,30
14	Complément pour les inscriptions	700,00
15	Chaux hydraulique non encore payée	112,55
16	Mémoire pour le remaniement du pavage autour de la statue	42,62
17	Frais de transport de 6 000 francs adressés à Doublemard le 18 décembre 1863	4,50
18	Compte de Doublemard	25 910,95
19	Honoraires de Doublemard	4 000,00
	<b>Total</b>	<b>32 810,47</b>

154. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 M 119, statue du maréchal Serurier.

Le compte de Doublemard correspond à la somme que la ville doit à l'artiste pour la réalisation de la statue, du piédestal et de la grille. Son compte se détaille ainsi :

	Nature des travaux	Montant (en francs)
1	Fonte de la statue, ciselure et monture (forfait)	12 000,00
2	Emballage du bronze avec responsabilité	120,00
3	Douze charpentiers pour manœuvrer la statue et transport de la caisse au chemin de fer	130,00
4	Six portefaix pour aider au transport de la caisse	36,00
5	Pourboire aux charpentiers	10,00
6	Pourboire aux fondeurs	50,00
7	Pourboire aux ouvriers ciseleurs et monteurs	50,00
8	Voyage de l'ouvrier bronzeur et journée	30,00
9	Grille en fer	1 000,00
10	Bronzage de la grille	140,00
11	Voyage du peintre et 2 journées	40,00
12	Voyage des serruriers, plombage et séjour	50,00
13	Transport de la grille par le chemin de fer	19,95
14	Transport de la statue par le chemin de fer	55,00
15	Peinture de l'image provisoire de la statue du maréchal et des 2 piédestaux	200,00
16	Le piédestal	6 500,00
17	Exécution des modèles en terre et en plâtre	5 480,00
	<b>Total</b>	<b>25 910,95</b>

La souscription s'élevant à 22 270,05 francs, il reste dû par le vicomte Sérurier au nom de la famille du maréchal, la somme de 10 540,42 francs.

Or, un malentendu s'élève, entre la municipalité et le vicomte au sujet de cette somme. Il ne veut pas prendre en compte les 4 000 francs d'honoraires<sup>155</sup> que la municipalité entend verser à Doublemard pour le dédommager de son travail même si celui-ci ne souhaitait pas être payé, hors ses déboursés<sup>156</sup>, car pour lui, ils ne font pas partie des frais afférents à l'édification de la statue. Le préfet de l'Aisne doit intervenir dans cette affaire, le 21 janvier 1864, afin de régler au mieux ce différend, seul nuage qui soit apparu dans les relations entre le vicomte

155. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, non paginé, n° 754; 1 M 119, statue de maréchal Sérurier. Dans sa séance du 5 novembre [1863], la commission chargée de l'édification de la statue du maréchal fixe à 4 000 francs les honoraires de Doublemard, «considérant qu'en effet il ne serait pas digne du département de l'Aisne, de la ville de Laon et de la famille du Maréchal que Doublemard dont le talent est toute la fortune, ne fut pas convenablement rétribué».

156. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, p. 132, n° 683.

et la municipalité. Des précisions sont demandées au maire de l'époque, Beauvillé, et aux membres de la commission, la correspondance du vicomte est relue<sup>157</sup>, et de cette enquête, il ressort que la famille du maréchal Serurier s'était engagée à régler la somme restant due<sup>158</sup>. Finalement, le 27 janvier, le vicomte accepte «pour lui et pour sa famille le règlement de tous les frais relatifs à l'érection de la statue du maréchal Serurier<sup>159</sup>» en y comprenant les 4000 francs des honoraires de Doublemard. Il souscrit avec sa mère et son frère pour 9 000 francs et le fils du général du Kermont, qui reprend à son compte les volontés de son père décédé, pour 1 500 francs ; le vicomte n'avait demandé aucune participation aux autres membres de la famille Serurier<sup>160</sup>. Auparavant, le 16 janvier, il a adressé au bureau de bienfaisance, un billet de banque de 200 francs pour concourir à la participation faite aux pauvres lors de l'inauguration.

Doublemard a, de son coté, demandé début aoû<sup>161</sup>, avant l'inauguration donc, qu'un premier acompte de 6 000 francs lui soit versé afin de payer les ouvriers fondeurs, ciseleurs et monteurs et permettre ainsi de continuer à avoir autant de personnes sur le chantier afin de ne pas prendre de retard. Un deuxième acompte de 7 000 francs, lui est envoyé le 30 septembre afin de satisfaire les besoins les plus pressants des personnes qui ont coopéré à la réalisation de la statue<sup>162</sup>. Le solde, soit 12 910,95 francs, lui sera envoyé dès que la commission aura examiné son compte. Toutefois, devant les échéances auxquelles doivent faire face les ouvriers qui ont travaillé pour lui, Doublemard demande un troisième acompte fin novembre. La somme tarde à lui être versée car il la réclame à plusieurs reprises dans le courant du mois suivant. En définitive, le solde et ses honoraires lui sont payés directement par le vicomte Sérurier.

Pour financer la fête en elle-même, le conseil municipal a voté un crédit de 6 000 francs<sup>163</sup> le 1<sup>er</sup> aoû<sup>t</sup> 1863 qui s'est avéré insuffisant en raison du grand nombre de sapeurs-pompiers qui se sont déplacés, la dépense totale s'élevant à 7 801,98 francs. Le maire impute 510,15 francs sur le restant libre du crédit des fêtes, ce qui ramène la somme à 7 291,83 francs. La différence, 1 291,83 francs, est comblée par un nouveau crédit de 1 200 francs, le maire espérant une réduction sur les frais<sup>164</sup>.

---

157. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, p. 143, n° 741.

158. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 M 119, statue du maréchal Serurier.

159. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, non paginé, n° 754.

160. *Ibid.*

161. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, p. 115-116, n° 595.

162. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 2 D 36, p. 125, n° 649.

163. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 D 27, délibération du conseil municipal du 1<sup>er</sup> aoû<sup>t</sup> 1863. Cette somme arrondie à 6 000 francs se décompose comme suit : 1 800 francs pour les banquet, éclairage, décoration et fournitures de toutes sortes, 1 500 francs pour la décoration et l'illumination de la place, 700 francs pour l'ascension du ballon, 1 200 francs pour le feu d'artifice, 500 francs pour le vin d'honneur et 500 francs pour les programmes, les frais de danses publiques et les autres frais.

164. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 D 27, délibération du conseil municipal du 28 septembre 1863.

Érigée à l'apogée du Second Empire, la statue trône désormais sur la place de la mairie pour le plus grand plaisir des Laonnois et des visiteurs étrangers. Quelques années plus tard, l'empire de Napoléon III sombre à Sedan. Les Prussiens déferlent sur notre beau pays et la ville préfecture est occupée. Durant cette occupation, la statue ne souffre pas. Le traité de Francfort du 10 mai 1871 met fin à la guerre franco-allemande et la vie reprend ses droits. Quarante-trois ans plus tard, dans les Balkans, l'archiduc François-Ferdinand est assassiné et le jeu des alliances mène à une nouvelle guerre, mondiale cette fois-ci. Laon est de nouveau occupée. La guerre de mouvement laisse place à une guerre de position où les armées s'épuisent en d'inutiles attaques. Les hommes souffrent, des hommes meurent. A l'arrière, la situation n'est guère meilleure et les Laonnois vivent des heures difficiles. Les réquisitions allemandes s'imposent aux habitants et concernent d'abord les denrées alimentaires, les objets de la vie courante ou les maisons. Puis elles prennent de l'ampleur et s'étendent à toutes les richesses locales notamment les métaux qui participent ainsi à l'économie de guerre ennemie<sup>165</sup>. C'est ainsi que le 12 novembre 1917<sup>166</sup>, la statue du maréchal Serurier est enlevée par les Allemands. Il ne reste plus que le piédestal, même la grille a disparue.

## Deuxième statue

### Dommages de guerre

La paix revenue, il faut panser les plaies. Le département de l'Aisne est le département français le plus meurtri par la guerre. Les destructions sont partout présentes et la ville de Laon n'y échappe pas. Il faut reconstruire. L'établissement d'un dossier de dommages de guerre est nécessaire à l'obtention d'une indemnité qui servira ou aidera à cette reconstruction.

Un tel dossier est établi pour la statue du maréchal Serurier dont la valeur en 1914 est évaluée à 26 750 francs et la perte subie à la même somme. La valeur de remplacement accordée au lendemain de la guerre s'élève à 120 141 francs dont 86 937 francs pour les travaux, 5 684 francs pour les honoraires et 768 francs pour la constitution du dossier<sup>167</sup>. La statue n'étant pas réédifiée dans un premier temps, son piédestal est transféré, en juillet-août 1923, dans le jardin du musée

165. 90 ans après : archives inédites des communes de l'Aisne dans la Grande Guerre, Laon, Archives départementales de l'Aisne, 2008, p. 102.

166. Charles Westercamp, *Le Laonnois pittoresque*, t. 1, Laon, Laon, Ed. des Tablettes de l'Aisne, 1930, p. 293 ; Maxime de Sars, *Histoire des rues et des maisons de Laon*, Soissons, Imprimerie de l'Argus soisonnaise, 1932, p. 5.

167. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 4 H 331, déclaration des dommages communaux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> catégorie.

pour 2 269,14 francs<sup>168</sup>, somme qui est soustraite de l'indemnité allouée à la reconstruction de la statue. Un an plus tard, en septembre 1924, le ministre des Régions libérées autorise le maire à prélever une somme de 23 303,69 francs sur le montant de la même indemnité pour effectuer le règlement d'une fraction de la dépense du monument aux morts. En 1926, c'est encore une somme de 5 500 francs qui est soustraite pour l'entourage des pelouses et des massifs du jardin de ce même monument<sup>169</sup>. Il reste donc à justifier, sur le titre de dommages de guerre IR 1.183.532, qui correspond à la statue, une somme de 89 068,17 francs<sup>170</sup>.

### **Recherche du modèle de la première statue**

Saisie par plusieurs personnes qui souhaitent connaître si la statue allait être réédifiée, la municipalité fait rechercher la maquette de ce monument. Elle s'adresse d'abord au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts qui lui répond, le 21 mars 1921, qu'« il n'a pas été trouvé trace du modèle au dépôt des marbres<sup>171</sup>. » Ne sachant pas si le fondeur de la première statue<sup>172</sup> est toujours en activité, le maire s'adresse à la maison Barbedienne<sup>173</sup> de Paris afin de savoir d'une part ce qu'il est advenu de ce fondeur et d'autre part ce qu'est devenu le modèle en plâtre de la statue ; il lui demande aussi de retrouver les héritiers de Doublemard. Barbedienne répond, le 10 mai, que la maison Jacquet n'existe plus et qu'il se renseigne pour le modèle. Quelques mois plus tard, le 10 octobre, le maire demande à Barbedienne s'il peut refaire une statue au vu d'une carte postale qu'il lui fait tenir. Celui-ci répond, le 29, qu'il ne lui a pas été possible de retrouver les héritiers de Doublemard, que le plâtre qui a servi pour la statue en bronze a dû être détruit après la fonte, comme cela se produit généralement<sup>174</sup> et que la solution consiste à refaire une nouvelle statue, car il n'est pas possible de la réédifier à l'identique sans l'assentiment des ayants droit de Doublemard. Il peut se charger de la fondre et confier la réalisation de cette œuvre à Ch. Gar-

---

168. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 4 H 346, dossiers justificatifs d'emploi des acomptes. La dépense du piédestal et la pose dans le jardin du musée sont réalisées par l'entreprise Blanchet de Laon pour respectivement 1 249,90 francs et 711,24 francs ; l'entreprise Beynier de Saint-Quentin s'est quant à elle occupée du pavage du socle du monument pour 308 francs.

169. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 4 H 346, dossiers justificatifs d'emploi des acomptes. C'est l'entreprise Deloffre qui fut chargé du travail.

170. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 D 61, délibération du conseil municipal du 14 avril 1932.

171. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 M 120, seconde statue du maréchal Serurier. Néanmoins, dans le dossier, il est conservé une lettre de Louis Béraud du Dépôt des marbres, datée du 29 janvier 1903, qui mentionne l'existence d'une statue qui pourrait être le modèle de celle érigée à Laon ; une photographie de cette statue accompagne cette lettre.

172. Le fondeur de la première statue était la maison Jacquet de Paris.

173. La maison F. Barbedienne (G. Leblanc-Barbedienne) est située à Paris au 30, boulevard Poissonnière et est spécialisée en bronzes d'art et d'ameublement et en marbre.

174. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 M 120, seconde statue du maréchal Serurier.

nier<sup>175</sup> pour un prix total de 38 000 francs comprenant les frais de sculpture, de fonte en bronze et d'emballage. Cependant, la situation financière de la ville ne permet pas dans l'immédiat «de faire face à des dépenses non couvertes par l'indemnité des dommages de guerre». Devant ces difficultés et l'impossibilité de retrouver le plâtre<sup>176</sup>, la municipalité décide, malgré quelques oppositions, en séance du 27 mai 1922, que la statue ne sera pas remplacée, que le piédestal sera supprimé, que son emplacement sera indiqué sur le sol par une ligne de pavés différents de ceux de la place et qu'une plaque rappelant les circonstances de la disparition de la statue sera apposée sur la façade de l'hôtel de ville. Par ailleurs, les dommages de guerre obtenus pour la statue serviront à l'érection du monument aux morts<sup>177</sup>.

Westercamp n'en continue pas moins ses recherches. Il s'adresse en vain à Mme Grizot, fille de M. Lemaître à qui le modèle de la statue aurait été remis par Pourrier qui le tenait lui-même de Doublemard et indique qu' «il existe à l'atelier du musée du Louvre des copies en plâtre du buste du maréchal qui figure aux Invalides dans la salle des drapeaux<sup>178</sup>» que l'on pourrait acquérir pour une quarantaine de francs par l'intermédiaire de Broche<sup>179</sup>. Ce serait une autre façon de rendre hommage à Serurier et le conseil municipal adopte cette solution le 2 novembre<sup>180</sup>; on ne sait s'il y eut une suite. Toujours est-il qu'en janvier 1925, Westercamp retrouve une «réduction de cette statue<sup>181</sup>» en la possession d'arrière-petits-neveux du maréchal, au château de Remiencourt près d'Amiens, alors propriété de la famille de Franqueville. Elle présente néanmoins une légère différence avec l'original puisque le bras gauche est légèrement moins courbé mais cette différence est insignifiante. Par l'intermédiaire de L'Eleu, avocat au Mans et de La Simone demeurant à Amiens, cette statuette – elle mesure 36 centimètres de hauteur – est confiée à la maison Barbedienne qui peut en faire une reproduction de 2 mètres de hauteur, à la condition d'établir un modèle intermédiaire d'environ 1 mètre, pour un prix de 40 000 francs<sup>182</sup>. Le conseil municipal décide alors, le 9 avril, que la statue sera refaite par la maison Barbedienne et qu'elle sera placée à l'autre bout de la rue Serurier sur la place du palais de justice ou sur le terre-plein de la rue de la Charpenterie du fait de l'encombrement de la place de l'hôtel de ville les jours de marché<sup>183</sup>.

---

175. *Ibid.* Ch. Garnier est un «artiste médaillé de la Société des artistes français, qui a obtenu de nombreux prix à l'École des Beaux-Arts et notamment le fameux prix institué par Doublemard.»

176. Charles Westercamp l'avait cherché aussi vainement à Paris.

177. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 D 59, délibération du conseil municipal du 27 mai 1922.

178. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 M 120, seconde statue du maréchal Serurier.

179. Lucien Broche (1877-1958) est alors archiviste du département de l'Aisne ; il prendra sa retraite en 1937, mais sera encore chargé du contrôle des Archives de l'Aisne au cours de la Seconde Guerre mondiale.

180. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 D 59, délibération du conseil municipal du 2 novembre 1922.

181. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 M 120, seconde statue du maréchal Serurier.

182. *Ibid.*

183. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 D 60, délibération du conseil municipal du 9 avril 1925.

## Réalisation de la statue

En juin 1925, la municipalité souhaite connaître le prix pour une statue de 2,50 mètres, «dimension présumée de la précédente<sup>184</sup>», avec mise en place sur le piédestal conservé. Le 4 juillet, Barbedienne avance le prix de 53 000 francs sans compter l'impôt sur les objets de luxe qui est de 12 %. Il invite le maire à prendre contact avec le Syndicat de la propriété artistique, à défaut de retrouver les héritiers de Doublemard, pour connaître les formalités qu'il convient de respecter pour copier une œuvre d'art. Le maire s'y résout le 8, en expliquant que «la statue sera refaite avec l'indemnité des dommages de guerre, c'est-à-dire que les moyens dont dispose la ville sont limités.» Le syndicat lui répond que l'artiste étant mort en 1900, ses héritiers peuvent réclamer des droits d'auteur qui se montent habituellement à 20 % du prix du monument. Cependant, pour éviter dans l'avenir toute contestation, et pour marquer la bonne foi de la municipalité, la solution consiste à déposer une somme, dont le montant est laissé à l'appréciation de la ville, auprès du syndicat, somme qui, passé un délai de 10 ou 20 ans, est versée à la caisse de défense de ses artistes. Les choses semblent néanmoins traîner en longueur puisque Westercamp rappelle au maire le 5 mars 1926 que le conseil municipal avait voté de refaire une statue et lui fait remarquer que les prix ne cesseront d'augmenter si l'on attend trop. Il lui suggère de verser 5 000 francs dans la caisse du syndicat et de passer un marché de 53 000 francs avec la maison Barbedienne<sup>185</sup>.

Cependant, pour des raisons apparemment financières, le projet n'a pas de suite dans l'immédiat. Il faut attendre décembre 1931, et une nouvelle municipalité<sup>186</sup>, pour qu'il soit de nouveau question de la statue du maréchal Serurier. A cette époque, le maire contacte la maison Barbedienne afin de savoir si les conditions d'exécution de la statue fixées en 1925 sont toujours valables et si elle est encore en possession de la statuette. Cependant, le prix des salaires ayant augmenté de 50 % depuis six ans, la maison Barbedienne est dans l'obligation d'augmenter aussi ses prix. L'exécution en plâtre du modèle et la fourniture en bronze coûteraient 54 000 francs, les frais de transport et d'emballage seraient de 1 000 francs. A ces prix, il faut toujours ajouter la taxe de luxe qui est passée néanmoins de 12 à 6 %. En revanche, elle n'est plus en possession de la statuette qu'elle a rendue à son propriétaire après l'avoir gardée tout de même quatre ou cinq ans<sup>187</sup>.

Le maire demande alors à Hubert de la Simone s'il veut bien de nouveau prêter la statuette à la maison Barbedienne. Après un moment d'étonnement et quelques réticences, il y consent, le 8 mars 1932, mais uniquement pour trois mois, le temps d'en établir les plans. Le 10 mai suivant, le marché pour l'édifi-

---

184. On a vu qu'elle mesurait 3 mètres.

185. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 M 120, seconde statue du maréchal Serurier.

186. Depuis le 17 mai 1929, Henry Lenain remplace Léon Nanquette à la tête de la municipalité.

187. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 M 120, seconde statue du maréchal Serurier.

cation de la statue est passé avec la maison Barbedienne pour une réplique en bronze de 2,50 mètres de la statue du maréchal Serurier. Les dépenses sont estimées comme suit<sup>188</sup>:

Nature des travaux	Montant (en francs)
Fourniture de la statue	54 000
Transport et emballage	1 500 <sup>189</sup>
Taxe de luxe	3 400
Droits d'auteur (20 %)	10 800 <sup>189</sup>
Démontage, transport et restauration du socle	3 000
Aménagement des abords du monument	1 200 <sup>189</sup>
Fourniture d'une grille	10 000
<b>Total</b>	<b>84 000<sup>189</sup></b>

La dépense sera couverte par les dommages de guerre pour lesquels il reste à justifier 89 068,17 francs. La fourniture de la statue sera payée en deux fois, la première moitié à l'exécution du modèle en plâtre, l'autre moitié après l'établissement du procès-verbal de réception.

Barbedienne se met aussitôt à l'ouvrage et le plâtre est terminé le 15 octobre 1932. Le maire qui visite son atelier est d'ailleurs satisfait du travail. Le fondeur qui a déjà engagé des frais, réclame son premier acompte de 27 000 francs qui lui est versé à la fin de l'année<sup>190</sup>. Il commence le travail de la fonte dans les jours qui suivent et la statue en bronze est terminée dans les premiers jours de septembre 1933. Barbedienne avertit le maire qu'il peut la lui faire parvenir dès le 10, mais ce dernier l'en dissuade car toutes les formalités administratives ne sont pas encore réglées ; il pense que l'envoi pourra se faire début octobre. Toutefois, des complications administratives interviennent et la statue reste dans les ateliers Barbedienne. Ce dernier réclame le règlement du solde, sans attendre la livraison, mais d'après les termes du marché, il ne peut intervenir qu'à la réception définitive de la statue. Barbedienne en réfère au préfet mais tout dépend de la réponse du ministre de l'Éducation nationale. Les mois passent, et aucune décision n'est arrêtée quant à l'emplacement exact de la statue. Aussi le conseil municipal décide-t-il, le 26 janvier 1934, de verser à la maison Barbedienne, non pas le solde – il est lié par le marché – mais un deuxième acompte représentant 80 % de ce que la ville lui doit soit 21 600 francs. Les 20 % restant seront acquittés lorsque la statue sera mise en place<sup>191</sup>. Cependant, en février, la maison Barbe-

188. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 D 61, délibération du conseil municipal du 14 avril 1932 ; 1 M 120, seconde statue du maréchal Serurier.

189. Dans la délibération du 14 avril 1932, il est indiqué 83 000 francs, mais l'addition est fausse et le résultat donne bien 84 000 francs.

190. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 4 H 346, dossiers justificatifs d'emploi des acomptes.

191. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 D 61, délibération du conseil municipal du 26 janvier 1934.

dienne ne touche que 16 200 francs au titre de son deuxième acompte<sup>192</sup>. La réception définitive de la statue est effectuée le 28 février par Eugène Leduc, adjoint au maire et président de la commission des travaux et Louis Charlier, architecte de la ville, qui ont constaté qu'elle est conforme aux règles de l'art ; le solde de la facture, soit 10 800 francs, est alors versé au fondeur.

Quant au piédestal, c'est l'entreprise A. Fresneau de Laon qui en effectue le démontage dans le jardin du musée et qui le transporte sur la promenade de la Couloire. Elle procède également à la mise en place de la statue, transportée depuis la gare par l'établissement Piercourt et Jacquerye. Ces travaux sont exécutés respectivement pour 7 648,44 francs et 65 francs. Enfin, pour ce qui est de la grille qui devait entourer le monument, il semble qu'elle ne fut jamais réalisée<sup>193</sup>.

### **Emplacement de la statue**

La municipalité a décidé, le 9 avril 1925, d'installer la statue sur la place du palais de justice ou sur le terre-plein de la rue de la Charpenterie<sup>194</sup> et lors de la reprise du projet en 1931, ce choix est toujours vivement souhaité par la ville. D'ailleurs, la maison Barbedienne consultée, estime que ce lieu « se prêterait très bien à l'installation projetée<sup>195</sup>. » L'Eleu, quant à lui, déplore ce choix, que certains pourraient interpréter comme un exil, et tout en regrettant que la famille du maréchal ne soit pas associée au projet, comme ce fut le cas lors de la première édification, il souhaite qu'une « solution qui ménage à la fois les intérêts de la voirie urbaine et le respect dû à une grande figure disparue<sup>196</sup> » soit trouvée. Toutefois, comme le palais de justice est classé monument historique, il est nécessaire d'obtenir l'accord du Service des monuments historiques. Les autorisations sont demandées dès le 15 avril, au préfet d'abord, puisque le site appartient au département puis à Brunet, architecte en chef des monuments historiques. Le maire demande aussi à Collin, architecte en chef du département de l'Aisne de bien vouloir appuyer le projet auprès de Brunet. Néanmoins, ce dernier émet un avis défavorable car il estime « qu'il convient de respecter ce coin charmant de la ville de Laon qu'est tout cet ensemble de jardin et d'intéressants édifices, sans le troubler par un nouvel ouvrage isolé dont la qualité sera certainement discutée<sup>197</sup>. » Cet avis est également partagé par Broche en sa qualité de conservateur des antiquités et objets d'art. Brunet propose alors de la remettre sur la place de la mairie.

---

192. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 4 H 346, dossiers justificatifs d'emploi des acomptes.

193. En effet, les archives ne font état ni de sa commande ni de sa réalisation ni de sa pose et les rares documents iconographiques du monument sur la promenade de la Couloire nous le montrent sans grille.

194. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 D 60, délibération du conseil municipal du 9 avril 1925.

195. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 D 61, délibération du conseil municipal du 14 avril 1932.

196. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 M 120, seconde statue du maréchal Serurier.

197. *Ibid.*

La municipalité semble vouloir passer outre. A la suite du conseil municipal du 18 mai, le maire demande au conseil général son accord pour installer la statue dans la cour du palais de justice. Celui-ci le donne sous réserve de l'agrément de l'administration des Beaux-Arts. Cette institution s'opposant formellement à cet emplacement, d'autres solutions sont recherchées lors du conseil municipal du 28 octobre : place de l'hôtel de ville<sup>198</sup>, place Foch, square d'Ardon, jardin du musée<sup>199</sup>, en face du monument aux morts. Deux solutions sont retenues et renvoyées à l'examen de la troisième commission : le jardin du musée et la place à proximité du monument aux morts. De son côté, Brunet demande l'avis de son inspecteur général qui confirme qu'« aucun ouvrage (statue ou autre) pouvant modifier l'aspect ou l'ambiance d'un édifice classé ne peut être placé à proximité de celui-ci, sans l'assentiment de la Commission des monuments historiques<sup>200</sup>. » Toutefois, il est peu probable qu'elle consente à détruire « l'harmonie du charmant jardin des Templiers<sup>201</sup>. » Aussi, ne voulant pas « placer la statue dans un endroit détourné<sup>202</sup> », la troisième commission estime qu'il faut la replacer sur la place de l'hôtel de ville.

En ce début d'année 1933 la population va prendre part au débat. Ayant appris que la municipalité veut reléguer la statue du maréchal Serurier au musée, une pétition circule afin d'obtenir sa réédification à son emplacement d'origine. Les arguments en faveur de cette solution ne manquent pas :

- « Cette décision est conforme aux vœux des souscripteurs et du conseil municipal de l'époque. »
- « La 3<sup>e</sup> commission du conseil municipal a conclu à la réédification de cette statue sur son ancien emplacement soit place de l'hôtel de ville. »
- « Si les Allemands n'avaient pas profané cette statue, elle serait toujours en place. »
- « Que l'on ne saurait prétendre que sa réédification sur son ancien emplacement serait une gêne pour la circulation ; celle-ci, au contraire, serait améliorée par un sens obligatoire et giratoire des automobiles donnant plus de sécurité au public. »
- « Qu'au surplus aux termes de la loi de 1919 sur les dommages de guerre le remplacement doit être fait sur place et aux mêmes lieux. »

Cette pétition recueille 143 signatures et elle est adressée au maire avant la réunion du conseil municipal du 27 janvier. La solution du jardin du musée

---

198. *Ibid.* Cette solution ne peut être retenue à cause de « l'intensité accrue de la circulation. »

199. *Ibid.* Lors des discussions, Leduc intervient en ce sens : « Sans vouloir porter atteinte à la gloire du maréchal Serurier, j'estime qu'elle a été éclipsée par bon nombre de généraux et maréchaux de la grande guerre 1914-1918, le maréchal Serurier est entré dans l'histoire, sa place est tout indiquée dans le jardin du musée où se trouvait le buste de Champfleury, à proximité de la chapelle des Templiers, et proche dudit musée, où sont placées toutes les antiquités. »

200. *Ibid.*

201. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 D 61, délibération du conseil municipal du 27 janvier 1933 ; 1 M 120, seconde statue du maréchal Serurier.

202. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 M 120, seconde statue du maréchal Serurier.

étant écartée, il ne reste plus que le square de l’avenue Gambetta. Toutefois, il faut là aussi obtenir l’accord du département qui est propriétaire de cette parcelle. Après discussion et rappel des délibérations de l’année 1861, il apparaît que la ville est devenue dépositaire de la statue du maréchal Serurier, place de l’hôtel de ville et qu’elle est liée, d’après la troisième commission, «par une situation de droit et de fait antérieures et que la statue ne peut-être déplacée<sup>203</sup>.» Néanmoins, le conseil se prononce, à l’unanimité moins deux voix, contre la réédification sur la place de la mairie et décide de placer la statue sur la promenade de la Couloire au bout de l’allée des Tilleuls vers le chemin de la Valise. Le 17 février, L’Ereu proteste vigoureusement auprès du préfet contre la décision de la municipalité, rappelant qu’elle est contraire au projet initial arrêté par décret et pour lequel la famille du maréchal a souscrit à hauteur de 10 000 francs alors que la ville n’intervenait que pour 2 000 francs. Il rappelle encore que c’est la famille du maréchal, qui, en prêtant une reproduction réduite de la statue, va permettre sa réédification prochaine, mais sa protestation n’est pas prise en compte.

Le 20 février, la section permanente de la Commission départementale des monuments naturels et des sites donne un avis favorable à cette réédification<sup>204</sup>, avis qui sera confirmé le 22 septembre suivant, à la demande du Service des monuments historiques dépendant du ministère de l’Éducation nationale. Celui-ci demande, le 20 mars, la production de photographies du site et de la statue. Elles lui sont envoyées tardivement ce qui repousse sa décision à la fin de l’année. Le 4 décembre, ce ministère rappelle que la promenade est classée parmi les sites et monuments naturels de la ville et qu’il est nécessaire d’obtenir l’autorisation formelle du ministre des Beaux-Arts pour y apporter des modifications et qu’il ne pourra la donner qu’après avoir examiné le projet du socle et de la grille. Par ailleurs, la Commission supérieure des monuments naturels et des sites a admis, dans sa séance du 18 novembre, le transfert de la statue mais elle estime «qu’en érigent le monument dans l’axe de cette promenade, on altérait la perspective du site et qu’il convenait de placer l’œuvre sur le talus opposé au glacis de la vallée<sup>205</sup>.» Le maire conteste ces conclusions en alléguant que ce talus a une pente trop forte et que la statue ne peut être édifiée à cet endroit. Il demande donc à ce qu’un membre de ladite commission puisse se rendre sur place, afin de désigner un emplacement définitif à la statue, après entente avec la municipalité. C’est Faure, inspecteur général des monuments historiques chargé des sites, qui se rend à Laon le 14 décembre et qui, après enquête, décide que la statue peut être édifiée sans inconvénient «sur le bord de l’allée supérieure contre le rempart du midi<sup>206</sup>» à une dizaine de mètres d’un gros tilleul.

---

203. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 D 61, délibération du conseil municipal du 27 janvier 1933 ; 1 M 120, seconde statue du maréchal Serurier.

204. La promenade de la Couloire est un site classé dont l’aspect ne peut être modifié sans autorisation.

205. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 M 120, seconde statue du maréchal Serurier.

206. *Ibid.*



*La deuxième statue fut édifiée sur la promenade de la Couloire en février 1934.  
La base du socle ne fut pas remis tout comme la grille (collection particulière).*

### Enlèvement de la statue

Elle aurait pu y rester de nombreuses années si les événements internationaux n'en avaient décidé autrement, car depuis septembre 1939, la France est de nouveau en guerre avec l'Allemagne. En 1940, les troupes françaises ne peuvent arrêter la déferlante ennemie sur notre pays et bientôt, le nord de la France et la façade atlantique sont occupés. Laon, située en zone interdite, subit cette occupation qui va durer quatre années. Comme pour la guerre précédente, des sacrifices sont demandés à la population et aux municipalités. L'industrie de guerre allemande a besoin notamment de matières premières et tous les moyens sont bons pour s'en procurer. C'est ainsi que la loi du 11 octobre 1941 prescrit l'enlèvement

ment, en vue de la refonte, des statues et monuments en alliage cuivreux qui ne présentent pas un intérêt artistique ou historique ; les monuments aux morts et les monuments ou statues situés à l'intérieur des cimetières et des lieux de culte ne sont toutefois pas concernés par cette loi.

Au niveau départemental, une commission est chargée de déterminer les statues et les monuments qui seront conservés. Elle est composée du préfet ou de son représentant, d'un conservateur des musées désigné par le préfet, du conservateur des antiquités et objets d'arts, de l'inspecteur général de la production industrielle de la circonscription et de l'architecte ordinaire des monuments historiques. Saisie par l'ingénieur des industries mécaniques, du cas de chaque statue ou monument, elle doit faire connaître, dans un délai de huit jours, sa décision prise à la majorité des membres présents<sup>207</sup>.

Le 11 novembre, Dusollier, ingénieur en chef de la circonscription des industries mécaniques et électriques de Reims, demande à Gérandal, maire de Laon, de lui communiquer la liste des statues et monuments en bronze qui existent dans sa ville avec leur emplacement et leur désignation. Il cite ainsi la statue du maréchal Serurier sur la promenade de la Couloire et la « Diane chasseresse » de Falguière dans le jardin du musée. Le 10 décembre, la commission départementale de l'Aisne statue sur le sort des monuments de Laon. A l'exception de celui dédié aux instituteurs fusillés durant la guerre franco-allemande, toutes les autres œuvres sont à enlever. On retrouve celles citées par le maire mais aussi le buste de l'inspecteur d'académie Forfer, situé dans la cour de l'école normale, la plaque au président Berthault scellée dans la façade du musée Berthault, rue du Cloître, et le bas-relief au père Marquette à la porte de Soissons. La maison Moine-et-Badal de Saint-Quentin procède à l'enlèvement de ces œuvres, dans le courant décembre<sup>208</sup>, pour le compte du Groupement d'importation et de répartition des métaux de Paris, lui-même chargé de ce travail par le secrétariat d'État à la Production industrielle. Le maire proteste auprès du préfet de l'Aisne et auprès du directeur de cabinet du préfet régional contre l'enlèvement de la « Diane chasseresse » et de la plaque Berthault qui appartient à l'Institut de France. Le comité institué auprès du secrétariat général des Beaux-Arts examine, début 1942, la décision de la commission départementale et la confirme : seul le monument des instituteurs est à conserver.

Toutefois, en application de la loi du 11 octobre 1941, les statues et monuments enlevés peuvent être remplacés par un monument en pierre au frais de l'État, si le comité institué auprès du secrétariat général des Beaux-Arts l'a décidé ainsi. Dans le cas contraire, une indemnité est versée à raison de 30 francs le kilogramme de bronze. Pour l'obtenir, il faut fournir la copie du reçu indiquant le poids et la justification du droit de propriété. Le Groupement d'importation et de

207. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 M 123, enlèvement des objets en bronze. Arrêté du 16 octobre 1941 portant composition de la commission chargée de déterminer les statues et les monuments qui devront être conservés.

208. Les œuvres sont enlevées entre le 12 et le 27 décembre 1941 sans qu'il soit possible d'être plus précis.

répartition des métaux fait parvenir ces reçus à la ville en février 1942, ce qui permet de connaître que les deux plaques du monument au père Marquette pesaient 200 kilogrammes et que la statue du maréchal Serurier avait un poids de 838 kilogrammes. La commune ne peut d'ailleurs revendiquer que ces deux œuvres puisque le buste Forfer appartient au département et que la «Diane chasseresse» est un dépôt de l'État au musée de la ville. Le comité n'ayant pas décidé le remplacement des œuvres enlevées, la ville doit toucher 25 140 francs pour la statue de Serurier et 6 000 francs pour le monument au père Marquette.

### Espoir déçu

Dans le même moment, août 1941, le syndicat d'initiative de Laon et son président Dessery, demande la réunion du conseil municipal pour étudier la question du transfert de la statue sur son ancien emplacement; il est «convaincu que le conseil municipal tout entier adoptera la proposition<sup>209</sup>». Il a raison. La troisième commission donne un accord de principe et le conseil municipal tout entier, moins cependant la voix de Poisson<sup>210</sup>, adopte la proposition le 7 août. Une souscription a même été lancée pour couvrir les frais du transfert; elle recueille 5 120 francs dont 1 000 francs versés par le syndicat d'initiative et 1 000 francs versés par Mme E. Bertrand Bazin. Le secrétariat d'État à l'Éducation nationale et à la Jeunesse, sollicité pour autorisation, émet, début janvier 1942, un avis favorable «au rétablissement, après guerre, puisque le monument a été de nouveau désigné pour la fonte, de la statue du maréchal Serurier à son emplacement primitif, place de l'hôtel de ville<sup>211</sup>.» Informé du sort de la statue, Dessery demande l'autorisation de verser les 5 120 francs avec la somme revenant à la ville pour «acquitter les frais que nécessiteront les travaux de reconstruction de cette statue qu'avec regret les Laonnois ont vu disparaître.» Le conseil municipal adopte, le 5 février, le principe que ces sommes soient mises de côté pour servir éventuellement à la réédification des statues<sup>212</sup>.

Au lendemain de la guerre, la commune établit un dossier de dommages de guerre pour le monument au père Marquette. Celui-ci est refait par la maison Leblanc-Barbedienne pour un coût total de 332 175 francs<sup>213</sup>. Le dossier de dommages de guerre de la statue du maréchal Serurier n'a pu être retrouvé, ni dans les archives communales de Laon, ni dans le fonds des dommages de guerre 1939-1945 versé par le ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme. Un cahier présentant la situation des biens communaux détruits ou endommagés au 15 janvier 1953 donne soixante-treize références mais ne fait pas état de la statue du maréchal alors qu'on y retrouve la mention du monument au père Marquette

209. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 D 62, délibération du conseil municipal du 7 août 1941.

210. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 D 62, délibération du conseil municipal du 7 août 1941. Il pense que la réinstallation de la statue est de nature à gêner la circulation.

211. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 1 M 123, enlèvement des objets en bronze.

212. *Ibid.*

213. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 4 H 446, dommages de guerre, décomptes des travaux.

sous le n° 50<sup>214</sup>. D'autres listes font état des immeubles sinistrés, des bancs des squares et des promenades, des urinoirs de la place de la gare, du kiosque à musique, des remparts du Midi et du Nord ou encore des trottoirs de certaines artères et même des égouts de la ville mais il n'est nullement fait allusion à la statue de Serurier<sup>215</sup>. On est en droit de se demander si un tel dossier n'exista jamais. Toujours est-il que la statue ne fut pas refaite et qu'aujourd'hui son piédestal est désespérément nu.

Pour conclure, on peut esquisser une comparaison avec la statue de Camille Desmoulins à Guise. Le parcours de cette statue est semblable à celle du maréchal Serurier à la différence près que la ville de Guise peut s'enorgueillir aujourd'hui de la posséder encore. C'est Amédée Doublemard qui réalise aussi la première statue de Camille Desmoulins à Guise. Il avait exposé le plâtre de celle-ci au salon de 1882, tout comme les sculpteurs Carrier-Belleuse et Vital-Cornu qui exposaient sur le même sujet. L'État choisit le travail de Doublemard et la statue en bronze est mise sur la place d'Armes dès 1884. Sur le piédestal, deux bas-reliefs, également de Doublemard, rappellent deux instants de la vie de Camille : la journée du 12 juillet 1789 et la visite du général Brune la veille de son arrestation. Déboulonnée durant la Première Guerre mondiale, la statue est reconstituée par Charpentier, élève de Doublemard, et inaugurée le 18 avril 1923. Emportée par l'occupant en vertu de la loi de 1941, elle est rétablie par Charlet, vraisemblablement d'après le moule de Charpentier que la ville possédait, et inaugurée le 14 juillet 1949, comme il se doit pour cette personnalité révolutionnaire forte attachante<sup>216</sup>. On peut regretter qu'il n'en fût pas ainsi pour la statue du maréchal Serurier, qui, s'il n'est pas Desmoulins, mérite tout de même qu'on honore sa mémoire et qu'on respecte la volonté des habitants qui lui avait édifié un monument. Aujourd'hui, des Laonnois œuvrent à une réédification de la statue du maréchal Serurier, seront-ils moins heureux que les habitants de Guise ?

Jean-Pierre ALLART

---

214. E-dépôt 401, arch. com. Laon, 4 H 442, dommages de guerre, biens communaux.

215. *Ibid.*

216. Frédéric Fournis, Inventaire général, 1999. Ref. IM 02001965 et IM 02001966.

## Annexes

### Annexe n° 1. Discours de Castaing, préfet de l'Aisne

« Messieurs,

Un décret impérial, à la date du 18 janvier 1862 et dont j'aurais l'honneur de vous donner lecture, approuve la délibération du 22 août 1861, par laquelle le Conseil municipal de Laon a émis le vœu d'ériger, sur une de ses places publiques, la Statue du Maréchal comte Séurier, un des enfants de cette ville.

La solennité qui nous rassemble auprès de ce piédestal a pour but l'exécution de ce décret. Elle est entourée d'un éclat inaccoutumé et qui répond aux vœux d'une population généreuse et patriotique qui, de concert avec une illustre famille, a su trouver en elle et les ressources financières indispensables pour éléver ce monument, et l'artiste distingué qui a conçu et exécuté cette œuvre.

L'Empereur a voulu s'associer à l'élan général en déléguant la présidence de cette cérémonie à l'homme d'État éminent qu'il a de nouveau appelé à ses conseils, et qui sait si bien maintenir la diplomatie française à cette hauteur de vues fermes et modérées qui rassurent l'Europe et qui mettent la justice et le droit à la place de la force et de la violence. Je n'ai pas l'intention de vous adresser un discours. Un orateur qui a vécu dans l'intimité du Maréchal vous racontera, avec tout le charme d'une éloquence éprouvée, la vie militaire si bien remplie et les vertus privées de cet homme de bien.

Qu'il me soit permis seulement, Messieurs, de tirer un enseignement de ce concours empressé de la foule qui se groupe autour de cette statue.

Ce n'est pas une vaine curiosité qui l'a poussée à se concentrer sur cette place trop restreinte, encore moins l'appât des plaisirs qu'elle sait ne pas devoir rencontrer dans cette ville où la cordiale hospitalité des habitants forme le principal attrait de la fête.

Non, Messieurs, elle a tout autre mobile. Composée des descendants de ces hommes de fer qui se mêlèrent aux grandes guerres de la révolution française et qui luttèrent jusqu'aux derniers jours contre l'invasion étrangère, son cœur a été remué lorsqu'elle a appris que le bronze, animé par un art puissant, avait fait revivre une de ces grandes personnalités qui, sorties du rang de ses pères, s'était élevée, par le courage, par le talent, par le patriotisme, au fait des honneurs militaires.

C'est que, Messieurs, s'il est un sentiment vivace et indestructible dans les âmes françaises, c'est celui qui a consacré cette égalité civile qui permet à tous les hommes s'appuyant sur l'intelligence, le travail et la probité, de conquérir leur place au soleil de la société.

Voilà pourquoi, Messieurs, les coeurs battent avec tant d'ensemble lorsqu'on évoque le souvenir de cette grande épopee que couronne la dynastie immortelle des Napoléons, fondé sur le génie, la gloire et le martyre, et qui rendit pratique ce dogme immortel que des utopies révolutionnaires avaient si sérieusement compromis.

Et, si les populations de l'Aisne se montrent si empressées devant ce monument, c'est qu'elles ont compris que l'Empereur, qu'elles proclamèrent d'instinct à une époque où toutes les forces sociales étaient à l'abandon, est le digne héritier du Grand Homme qui allait choisir ses maréchaux dans les rangs des soldats et qui ne distinguait que les plus dignes.

Elles savent aussi que la France du nouvel Empire ne craint aucune comparaison et que, dans les armes, dans les arts, dans les sciences et dans l'industrie, elle marche toujours à la tête des nations civilisées. Dans leur pensée naïve et logique, elles font remonter ces bienfaits à l'Auguste Souverain qu'elles se sont choisies, et elles lui rendent en amour et reconnaissance la prospérité glorieuse que son règne leur assure.

Il restera donc quelque chose de cette fête, Messieurs : c'est le caractère napoléonien qui lui a été imprimé par le sentiment populaire ; c'est l'alliance intime entre les noms immortels qui appartiennent à l'histoire du passé, et les noms non moins illustres qui se seront gravés dans celle de l'avenir. Napoléon III brillera même à côté de Napoléon 1<sup>er</sup>, et les grandes figures des Lannes, des Ney, des Masséna, des Séurier n'effaceront pas celles des Pélissier, des Mac-Mahon, des Forey et des Canrobert, car Magenta et Solferino et Sébastopol valent Marengo et Austerlitz et Mantoue.

Et nous, Messieurs, qui, après avoir subi bien des épreuves, nous sommes assis tranquilles et confiants à l'abri du grand drapeau napoléonien, assez vaste pour donner asile à tous les hommes de bonne volonté venus des points les plus opposés de l'horizon politique, imitons l'exemple de cette population dévouée et patriotique. Aimons le Souverain comme elle sait l'aimer, sans arrière-pensée ; réunissons nos efforts pour assurer la durée de sa Dynastie si sagement libérale et conservatrice à la fois, et nous assisterons à ce spectacle sublime d'une nation qui se repose après la lutte et qui, arrivée au but depuis si longtemps cherché, accomplit sous l'œil de Dieu ses glorieuses destinées.»

## Annexe n° 2. Discours de Drouyn de Lhuys, ministre des Affaires étrangères

«Messieurs,

L'Empereur qui a une pensée pour tout ce qui intéresse nos illustrations nationales, a voulu être représenté dans cette pieuse solennité. C'est au nom de Sa Majesté que je viens m'associer à vos sentiments doublement patriotiques, et rendre hommage avec vous au maréchal de France, aussi brave qu'intègre, dont cette statue est destinée à consacrer le souvenir et à perpétuer l'exemple parmi ses concitoyens.

Certes, Messieurs, on ne pouvait trouver pour cette noble figure un cadre plus magnifique. Votre ville domine les plaines de Craonne. Du haut de son piédestal, ce fidèle serviteur de l'Empire semble arrêter un stoïque regard sur ce théâtre de l'un des derniers exploits.

En effet, le comte Séurier, quoiqu'il ait fourni une partie de sa carrière sous l'ancienne monarchie, appartient essentiellement au Consulat et à l'Empire. Officier supérieur avant la révolution, général de division sous la république, maréchal de France et sénateur dès le commencement du règne de Napoléon 1<sup>er</sup>, il avait gardé de l'ancien régime le respect de l'autorité et les habitudes d'une discipline sévère ; mais son cœur généreux s'était promptement ouvert aux idées de rénovation politique et sociale que la révolution de 1789 avait proclamées ; il était de ceux qu'animaient à la fois l'ardeur de l'esprit nouveau dans ce qu'il avait de bienfaisant et l'horreur des excès démagogiques.

C'est dire, Messieurs, qu'il fut un des premiers à comprendre et à admirer le prodigieux génie qui, non moins grand dans les œuvres de la paix que dans les travaux de la guerre, a résumé si puissamment en lui-même et dans sa dynastie les sentiments, les idées, les intérêts, tous les éléments, en un mot, de la société nouvelle issue de cette révolution.

Séurier comptait déjà parmi les généraux de l'armée d'Italie, quand Napoléon vint en prendre le commandement ; il fut bien vite apprécié par le jeune héros, et il eut l'honneur d'inscrire son nom sur une des plus belles pages de cette campagne immortelle. Un peu plus tard, quand, au 18 brumaire, Napoléon, fort du prestige de ses triomphes militaires et de sa foi dans l'avenir, sauva l'ordre social menacé par l'anarchie, Séurier fut un de ceux qui suivirent avec le plus de fidélité et de dévouement leur ancien capitaine sur ce nouveau champ de bataille.

Mais ce n'est pas à moi qu'il appartient de raconter la vie du maréchal. Une voix plus autorisée ici que la mienne, car elle puise ses inspirations dans la piété de ses souvenirs

personnels, va vous rappeler, beaucoup mieux que je ne saurais le faire, les titres du comte Séurier à la reconnaissance du pays. Pour moi, je n'ai voulu que saluer l'image de l'homme de bien illustre que la ville de Laon doit tenir à l'honneur d'avoir vu naître.

Il y a eu, Messieurs, dans les annales de la Révolution et de l'Empire, des noms plus éclatants, des renommées plus brillantes, mais je ne connais point de plus grand éloge, pour un homme qui a traversé les jours les plus orageux et vécu sous divers régimes, que de dire qu'il a constamment gardé le respect de soi-même, l'estime des autres; enfin cette intégrité du caractère qui, dans des temps agités, constitue, après tout, la véritable unité de la vie publique et en est le suprême honneur.

Cet éloge, Messieurs, a été décerné au maréchal Séurier par ses contemporains, et la postérité le confirmera.»

### Annexe n° 3. Discours de Vinchon, maire de Laon

«Messieurs,

Vous avez entendu de belles et nobles paroles inspirées tout à la fois par une patriotique et légitime admiration, et par la religion des souvenirs personnels. N'est-ce pas dès lors une témérité de venir par d'autres paroles affaiblir ces accents qui nous ont tous émus? N'est-ce pas obscurcir le reflet de cette auréole de gloire dont un récit plein de cœur et de grandes pensées vient d'entourer l'homme illustre dont nous honorons aujourd'hui la mémoire? Je le crains, et cependant j'ai un devoir à remplir. Dans cette solennelle et émouvante circonstance, la ville de Laon a besoin d'un interprète. A ses annales fécondes en vieux souvenirs, où se lisent des noms de rois, de prélats et de savants, où brillent en lettres ineffaçables les traditions de l'affranchissement communal, une grande page s'ajoute aujourd'hui. A cette place où naguère s'élevait la vieille tour de Louis d'Outremer, monument d'un âge de luttes, de discordes et d'inégalités sociales, resplendit aujourd'hui l'image d'un soldat, l'un des plus glorieux lieutenants de celui dont les conquêtes et les institutions ont régénéré la France moderne. Et ce guerrier dont l'épée a brillé entre toutes les épées qui ont défendu le pays, dont la mémoire est toujours restée pure et qui, dans toutes les phases de sa vie a su montrer qu'aucun courage ne lui était étranger, ce guerrier, c'est un enfant de notre cité!

Consacré d'avance par le jugement de Napoléon 1<sup>er</sup> dans des termes que tout à l'heure nous étions fiers d'entendre, sa mémoire reçoit ici un éclatant honneur par la sanction que Napoléon III a daigné donner à l'œuvre qui doit la perpétuer et par le choix qu'il a bien voulu faire pour le représenter de l'homme d'État qui tient une place éminente dans ses conseils, et qu'une confiance si justement acquise a souvent appelé à débattre les plus grandes et les plus nobles causes.

Autour de ce bronze, se pressent les hommes d'élite du pays, ceux qui savent si bien l'honorer et le servir dans la haute administration, dans le Conseil général, dans la magistrature, dans toutes les carrières de la vie publique. Parmi eux nous saluons avec bonheur les représentants de l'armée toujours vaillante comme au temps de Séurier, toujours admirable, toujours prête et invincible quand il s'agit d'attacher de nouveaux lauriers au drapeau de la France, et lorsqu'en jetant les yeux près de nous, nous apercevons au milieu d'eux nos brillants généraux et officiers de l'Afrique, de Crimée, de Magenta et de Solferino, nous disons avec orgueil, en reportant la vue vers l'image de Séurier, que, depuis Mondovi, que depuis Mantoue et le Tagliamento, la gloire militaire n'a pas dégénéré!

Ainsi, Messieurs, rien ne manque à la glorification de l'illustre enfant de notre cité! Sa ville natale a le droit d'être fière; mais en même temps elle a de la reconnaissance; et en

son nom, j'en donne le témoignage au ministre éminent président de notre Conseil général et de cette imposante cérémonie, à tous les hôtes distingués qui ont bien voulu s'associer à notre hommage par le récit de la belle et glorieuse vie de notre illustre concitoyen, et je confonds dans nos remerciements et nos félicitations le jeune artiste, déjà mûri par le talent, à qui l'œuvre remarquable et magnifique que nous admirons fait présager dans l'art d'incontestables succès.

Enfin, Messieurs, au-dessus de cette reconnaissance, élevons plus haut nos sentiments. Associons-nous dans une commune et respectueuse pensée de gratitude et de dévouement pour l'Empereur qui, en dotant notre époque de tant de gloire et de grandeur, n'oublie pas la gloire et la grandeur des époques passées, et qui, en sanctionnant par son haut et bienveillant patronage l'honneur rendu à l'une des illustrations les plus pures de la France, nous fait si bien comprendre qu'un pays ne peut que s'honorer en honorant ses grands hommes.»

#### **Annexe n° 4. Discours du vicomte Séurier**

« Monsieur le Ministre, Messieurs,

C'est avec la plus grande émotion que je vais essayer de vous exprimer les sentiments de gratitude de la famille du maréchal Séurier.

La ville de Laon et plus de quatre cents communes du département de l'Aisne ont voulu rendre un hommage éclatant d'attachement et d'admiration à un homme dont la vie toute entière fut vouée à l'amour de la patrie et à l'honneur.

Prêtres, soldats, ouvriers, riches et pauvres, tous figurent sur cette liste de souscription nationale.

Pourquoi cette unanimité qui éclate aujourd'hui avec tant d'élan ? Messieurs, ce n'est pas seulement l'homme de guerre qu'on acclame, c'est l'homme droit, loyal, austère. Le peuple aime le bien ; il aime les grandes vertus ; il a le culte de l'honneur. En France surtout, de quelles grandes choses n'est-il pas capable ? Que n'a-t-il pas fait d'héroïque pendant ces guerres à jamais mémorables de la République et de l'Empire. Ces acclamations, cette explosion d'enthousiasme qui tout à l'heure faisait vibrer tous les cœurs, ont encore une signification qui vous aura tous frappés. N'y a-t-il pas Messieurs, quelque chose de providentiel dans cet hommage rendu sous Napoléon III à l'un des plus dévoués capitaines de Napoléon 1<sup>er</sup> ?

Aussi l'Empereur a-t-il voulu s'associer lui-même à cette fête patriotique. Il a daigné choisir pour le représenter à cette solennité l'un de ses ministres, éminent parmi les hommes d'État de l'Europe, M. Drouyn de Lhuys, que le département réclame avec orgueil comme une de ses illustrations les plus chères.

J'ai peut-être, Messieurs, dépassé les limites d'une courte et respectueuse réponse que je devais à l'honneur fait à ma famille. Un mot encore cependant.

Notre bien aimé département, cette contrée si remplie de souvenirs héroïques, qui remontent jusqu'à Jules César, ce berceau de la monarchie française, le département de l'Aisne a eu l'insigne honneur d'être visité plusieurs fois par Napoléon 1<sup>er</sup>. La ville de Laon a vu dans ses murs le fondateur de la dynastie napoléonienne. Messieurs, le jour où il lui sera donné de recevoir son auguste héritier, le vainqueur de Solferino, en arrêtant son regard sur cette statue que vous venez d'inaugurer, pourra dire que les maréchaux de l'Empire ont laissé de dignes successeurs dans notre héroïque armée dont l'admirable courage fait revivre leur gloire.

Messieurs, à la ville de Laon ! au département de l'Aisne ! »

### Annexe n° 5. Liste des communes connues ayant souscrit

Le vicomte Sérurier avance que plus de 400 communes ont souscrit à l'édification de la statue du maréchal Serurier mais seul le nom de 146 d'entre-elles a pu être retrouvé.

Commune	Souscription (en francs)	Commune	Souscription (en francs)
Achery	21,75	Laniscourt	20,55
Agnicourt-et-Séchelles	22,60	Laon	2 928,25
Aguilcourt	17,00	Lappion	27,75
Amifontaine	30,50	Largny-sur-Automne	24,75
Anguilcourt-le-Sart	17,00	Laval	3,00
Anizy-le-Château	50,00	Liesse	67,25
Athies-sous-Laon	19,00	Lizy	39,00
Aubigny-en-Laonnois	33,00	Longpont	15,00
Audigny	41,00	Lor	18,90
Aulnois-sous-Laon	39,50	Marcy-sous-Marle	15,50
Azy-Bonneil	21,70	Marfontaine	9,00
Baulne-en-Brie	23,45	Marle	194,45
Bazoches	13,70	Marteville	4,25
Beaurieux	40,90	Mercin-et-Vaux	5,00
Beautor	13,70	Mesbrecourt-Richecourt	16,00
Belleu	27,00	Monceau-Lès-Leups	31,75
Berry-au-Bac	77,25	Monceau-le-Neuf-et-Faucouzy	5,00
Bertaucourt-Epourdon	16,50	Monceau-le-Waast	20,00
Besmont	7,75	Mons-en-Laonnois	12,00
Besny-Loizy	15,00	Montcornet	19,50
Billy-sur-Aisne	22,55	Montgobert	53,00
Bouresches	22,45	Monthenault	26,70
Brancourt-en-Laonnois	8,00	Monthiers	16,00
Braye-en-Laonnois	27,10	Montigny-sous-Marle	63,25
Brunehamel	49,00	Moussy-sur-Aisne	16,20
Bruyères-et-Montbérault	99,00	Neuville-Housset (La)	5,00
Bruyères-sur-Fère	15,20	Nouvion-le-Comte	45,50
Bruys	2,00	Noyant-et-Aconin	14,35
Bucilly	23,20	Paissy	9,80
Bussaires	28,75	Passy-en-Valois	5,00
Cerisy	5,00	Pinon	63,15
Chacrise	32,50	Pommiers	19,00
Chaillevois	13,50	Pontavert	31,00
Chamouille	16,50	Pont-Saint-Mard	30,00
Charmel (Le)	9,80	Prémontré	14,00
Charmes	40,00	Presles-et-Thierny	26,95
Château-Thierry	100,00	Regny	9,00

Commune	Souscription (en francs)	Commune	Souscription (en francs)
Chérêt	75,00	Ressons-le-Long	15,00
Chevregny	54,50	Rogny	18,50
Clermont-lès-Fermes	29,00	Roucy	20,00
Cœuvres-et-Valsery	26,00	Roupy	15,00
Colligis-Crandelain	43,90	Royaucourt-et-Chailvet	19,00
Corbeny	20,00	Rozoy-Bellevalle	4,75
Coucy-la-Ville	6,00	Sains-Richaumont	20,00
Coucy-le-Château	38,00	Saint-Christophe-à-Berry	5,50
Courtecon	6,65	Sainte-Croix	12,00
Coyolles	10,00	Samoussy	31,50
Craonne	96,40	Saponay	11,25
Crécy-au-Mont	29,65	Septmonts	4,00
Crécy-sur-Serre	41,00	Silly-la-Poterie	5,00
Crépy	72,25	Sissonne	100,00
Crupilly	6,00	Soize	10,00
Cuissy-et-Geny	12,50	Terny-Sorny	12,75
Cutry	9,00	Thenailles	1,55
Dagny-Lambercy	7,00	Travecy	19,00
Danizy	12,70	Trosly-Loire	40,75
Dhuizel	24,55	Trucy	22,15
Dizy-le-Gros	30,15	Ugny-le-Gay	14,00
Dravegny	20,50	Urcel	32,00
Erloy	3,00	Vailly-sur-Aisne	50,00
Essômes-sur-Marne	94,75	Variscourt	2,00
Etouvelles	25,05	Vaucelles-et-Beffecourt	27,10
Fayet	10,00	Vauxbuin	41,00
Fère (La)	30,00	Verdilly	9,00
Festieux	14,70	Verneuil-Courtonne	10,50
Fleury	1,50	Versigny	29,75
Foreste	25,00	Vervins	50,00
Guignicourt	19,75	Villers-Agron-Aiguizy	17,15
Guise	20,00	Villers-Saint-Christophe	25,50
Guyencourt	3,75	Vincy-Reuil-et-Magny	13,50
Happencourt	24,00	Vivaise	27,00
Jaulgonne	15,00	Vorges	37,25
Jeancourt	31,00	Watigny	6,50

**La souscription pour ces 146 communes se monte à 6 755,85 francs**

**Annexe n° 6.**

**Compagnies de sapeurs-pompiers présentes le jour de l'inauguration**

Commune	Pompiers	Musiciens	Commune	Pompiers	Musiciens
Agnicourt-et-Séchelles	20		Report	600	22
Athies-sous-Laon	26		Mons-en-Laonnois	26	16
Barisis-aux-Bois	28		Montaigu	24	22
Boncourt	24		Montcornet	65	×
Bruyères-et-Montbérault	45	×	Pierrepont	40	
Cilly	21		Presles-et-Thierny	20	
Corbeny	50	×	Quessy	32	×
Coucy-lès-Eppes	20		Remies	15	
Couvron-et-Aumencourt	21		Rozoy-sur-Serre	60	×
Ebouleau	25		Saint-Quentin	90	×
Eppes	25		Sissonne	42	
Faucoucourt	26		Travecy	51	×
Fère (La)	40		Trosly-Loire	45	
Festieux	55	×	Ugny-le-gay	20	
Folembray	22		Urcel	20	20
Frières-Faillouël	20	22	Verneuil-Courtonne	22	
Marchais	32	×	Verneuil-sur-Serre	22	
Mauregny-en-Haye	32		Versigny	25	
Menneville	20		Vervins	30	
Molinchart	21		Veslud	26	
Monampteuil	25		Vorges	28	
Monceau-lès-Leups	22		Voyenne	23	
<b>Sous-total</b>	<b>600</b>	<b>22</b>	<b>Total</b>	<b>1326</b>	<b>80</b>

La croix indique la présence de musiciens au sein de la compagnie sans que nous en connaissons le nombre. Il faudrait ajouter à cette liste les sapeurs-pompiers de Laon qui étaient présents le jour de l'inauguration mais dont le nombre ne nous est pas connu car les listes nominatives sont lacunaires et l'année 1863 manque. Toutefois, pour fixer un ordre de grandeur, il faut savoir que les sapeurs-pompiers de Laon étaient au nombre de 56 en 1852 et de 47 en 1870.

### Annexe n° 7. Invités au banquet

Plusieurs listes ont été établies pour le banquet. Celle donnée ci-dessous est la liste complète et définitive, la liste d'appel. Un juge de paix figure parmi les invités sans que son nom soit mentionné dans les listes ; il s'agit vraisemblablement du juge de paix de Laon.

Nom		Qualité
<b>Notabilités, personnages principaux</b>		
1	Drouyn de Lhuys	Ministre des Affaires étrangères
2	Vinchon	Maire de Laon
3	Castaing	Préfet de l'Aisne
4	Bauchart, Quentin	Conseiller d'État
5	Suin	Conseiller d'État
6	Geoffroy de Villeneuve	Député au Corps législatif
7	Général Mongin	Commandant le département de l'Aisne
8	Général de Wimpffen	Membre de la commission à Paris
9	Hébert	Député au Corps législatif
10	Hecquet de Roquemont	Président de la cour d'assises de l'Aisne
11	Nieuwerkerke	Directeur général des musées impériaux
12	Bonnefoy des Aulnais	Conseiller général et vice-président du tribunal de la Seine
13	Général Princeteau	Commandant l'artillerie de La Fère
14	Sérurier, vicomte	Propriétaire à Paris
15	Breuil	Président du tribunal civil à Laon
<b>Liste des autres personnes en tournant autour de la table à partir de M. Georges</b>		
16	Georges	Conseiller général et cultivateur à Hargival (commune de Vendhuile)
17	Beauvillé	Conseiller municipal
18	Coquilliette	Procureur impérial à Laon
19	Sars, Alphonse de	Conseiller municipal
20	Dégieux	Conseiller général et ancien notaire à La Fère
21	Roze	Vice-président du tribunal de Laon, membre de la commission
22	Dantan	Inspecteur des postes
23	L'Elew de la Simone	Membre de la famille
24	Martin-Vignon	Conseiller général et propriétaire à Rozoy-sur-Serre
25	Babled	Conseiller général et juge de paix à Craonne
26	Cambacérès, Louis	
27	Prieur	Lieutenant-colonel en retraite
28	Oyon	Membre de la commission
29	Lhomme	Conseiller municipal
30	Sérurier fils	
31	Carette, Henry	Conseiller général et agronome à Auffrique-et-Nogent
32	Lecat	Conseiller municipal
33	Guipon	Représentant les médecins de Laon
34	Marchal	Capitaine de la 2 <sup>e</sup> compagnie de la garde nationale de Laon
35	Grizot	Greffier en chef au tribunal de 1 <sup>ère</sup> instance de Laon

	Nom	Qualité
36	Cattelain	Capitaine de la 1 <sup>ère</sup> compagnie de la garde nationale de Laon
37	Hugot	Chirurgien aide-major de la garde nationale de Laon
38	Tonnellier	Garde national, propriétaire à la gare
39	Lévêque	Garde national, coiffeur
40	Bruyant	Garde national, agent-voyer d'arrondissement
41	Blanchart	Sergent de la garde nationale de Laon, huissier
42	Hidé	Lieutenant de la 1 <sup>ère</sup> compagnie de la garde nationale de Laon
43	L'invalide	
44	Lejeune	Secrétaire de mairie
45	Herbert	Sous-lieutenant de la garde nationale de Laon, employé à la préfecture
46	Marcy	Conseiller municipal
47	Tassart	Président du conseil d'arrondissement et propriétaire à Tartiers
48	Doquin de Saint-Preux	Aide de camp du général Mongin
49	Charlier	Conseiller municipal
50	Moureau fils	Rédacteur au <i>Journal de Saint-Quentin</i>
51	Milet	Conseiller général, notaire et maire de La Ferté-Milon
52	Viard	Sous-préfet de Château-Thierry
53	Poupard	2 <sup>e</sup> adjoint au maire de Laon
54	Papillon de Laferté	Sous-préfet de Soissons
55	La Bédollière	Rédacteur au <i>Siècle</i>
56	Fleury	Membre de la commission
57	Dupuy	Rédacteur au <i>Moniteur</i>
58	Boniface	Rédacteur au <i>Constitutionnel</i>
59	Chef de bataillon Brunon	Commandant le génie en chef à La Fère
60	Guilbert	Conseiller général et ancien notaire à Vermand
61	Maqua	Conseiller municipal
62	Bazancourt	Rédacteur au journal <i>La France</i>
63	Caudron	Conseiller général et maire du Nouvion-en-Thiérache
64	Romance	Conseiller municipal
65	Desmaze	Juge d'instruction à Paris
66	Laisné	Conseiller général et maire de Sissonne
67	Vilestivaud	Commandant de la garde nationale de Laon et directeur des Domaines
68	Picart	Conseiller général et président de la Chambre de commerce de Saint-Quentin
69	Ruinard de Brimont	Membre de la famille
70	Deviolaine	Conseiller général et maire de Soissons
71	Doublemard	Sculpteur
72	Provençal	Administrateur des Contributions indirectes
73	Scherer	Ingénieur en chef

	Nom	Qualité
74	Tévenard	Curé archiprêtre à Laon
75	Huet-Jacquemin	Maire de Saint-Quentin
76	Morio de l'Isle	Préfet du palais
77	Lemaire	Directeur des Contributions indirectes
78	Houssart	Conseiller général et ancien juge de paix à Vailly
79	Berthault	Conseiller municipal
80	Lachaussée	Inspecteur des lignes télégraphiques
81	Debretonne	Conseiller général et professeur à Laon
82	Estave de Valsery	Conseiller général et maire de Cœuvres
83	Viéville-Luzin	Conseiller général et maire de Pouilly
84	Dumoutier	Conseiller municipal
85	Chef de bataillon Fournier	Commandant l'artillerie à Laon
86	Major Guyot	Commandant le dépôt du 90 <sup>e</sup> de ligne à Laon
87	Colonel Fabre	Directeur d'artillerie à La Fère
88	Sorbier de Pougnaresses	Sous-préfet de Saint-Quentin
89	Tilorier	1 <sup>er</sup> adjoint au maire de Laon
90	Pourrier	Membre de la commission et conseiller de préfecture
91	Besson	Conseiller général et maire de Guise
92	Fossé-d'Arcosse	Rédacteur à <i>L'Argus soissoissons</i>
93	Déprez	Conseiller municipal
94	Midelet	Conseiller municipal
95	Testart	Président du conseil d'arrondissement et propriétaire à Croix-Fonsommes
96	Niay	Président du conseil d'arrondissement et juge de paix à Sains-Richaumont
97	Barbier	Agent voyer en chef
98	Stenger	Rédacteur à <i>L'Observateur</i>
99	Maréchal	Conseiller municipal
100	Brazier	Conseiller municipal
101	Gagnon	Capitaine des pompiers de la garde nationale de Laon
102	Prévost-Robert	Lieutenant de la garde nationale de Laon, libraire
103	Besville	Sergent-major de la garde nationale de Laon, employé à la préfecture
104	Marage	Caporal de la garde nationale de Laon, imprimeur
105	Joré-Ledouble	Pompier de la garde nationale de Laon, paveur
106	Bussy	Garde national, épicier
107	Coutelier	Président du conseil d'arrondissement
108	Foulon	Bâtonnier des avoués
109	Ginter	Capitaine adjudant major de la garde nationale de Laon
110	Burelle	Aide de camp du général Princeteau
111	Leroux	Bâtonnier des avocats
112	?	Juge de paix
113	Châtelet	Conseiller général et maire d'Hinacourt

	Nom	Qualité
114	Piette	Conseiller général et président du tribunal de commerce de Vervins
115	Bonfilliou	Sous-intendant militaire à Laon
116	Breval	Conseiller municipal
117	Périer	Inspecteur des forêts
118	Courval	Conseiller général et maire de Pinon
119	Maddirid	Conseiller général et maire de Le Hérie-la-Viéville
120	Rothiacob	Directeur des contributions directes
121	Sars, Alfred de	Membre de la famille
122	Caffarelli	Conseiller général et député d'Ille-et-Vilaine
123	Lemaître	Receveur général
124	Duchesne	Conseiller général et maire de Vervins
125	Rybeyre, Félix	Rédacteur au Constitutionnel
126	Behenne	Habitant de Laon
127	Quéquignon	Conseiller général, cultivateur et maire d'Happencourt